

SFCR

2018

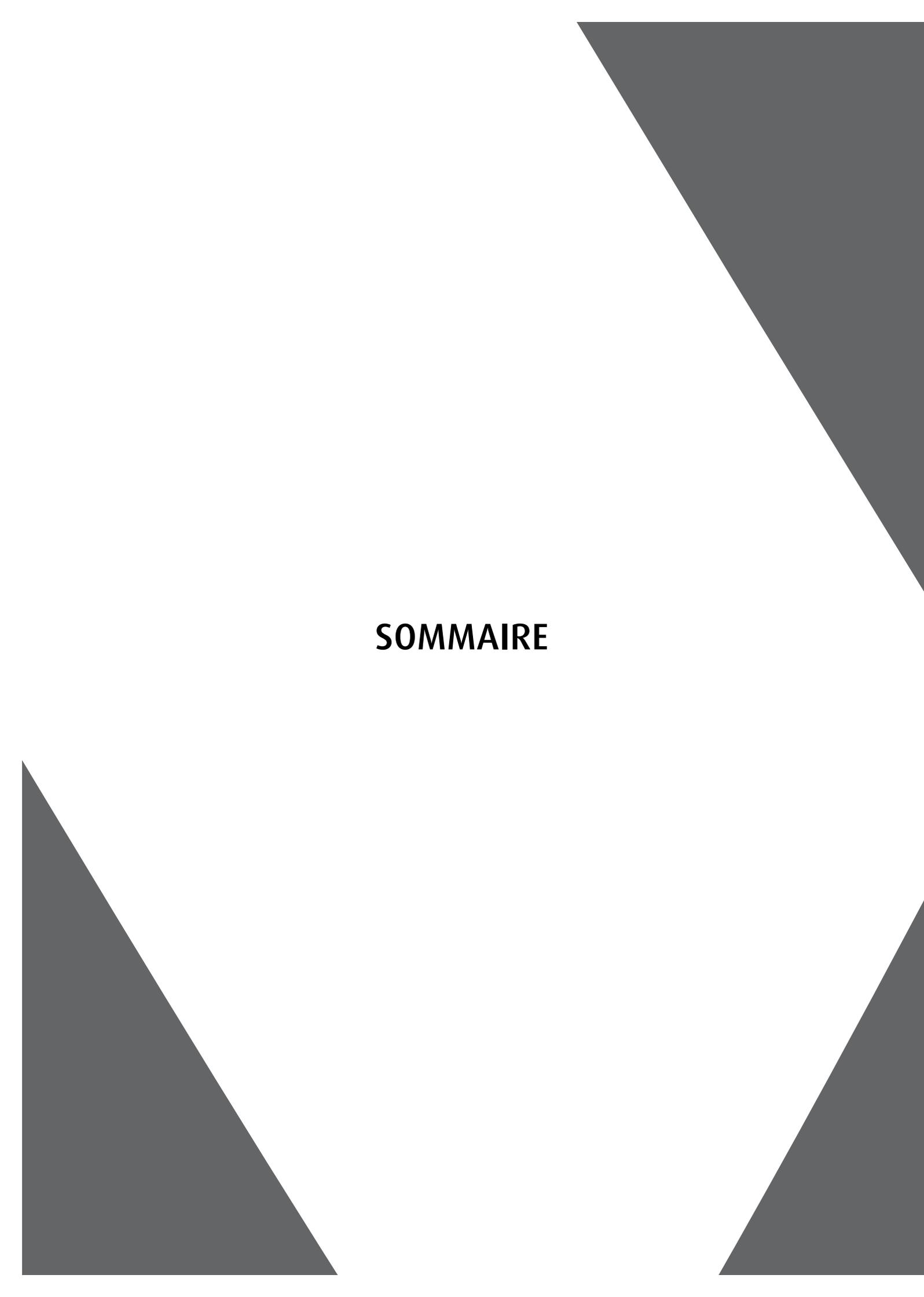
RAPPORT
SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE



Notre engagement, c'est vous.



MACSF



SOMMAIRE

SYNTHÈSE

6

A

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

8

A.1	Activité	9
A.2	Résultats de souscription	12
A.3	Résultats des investissements	18
A.4	Résultats des autres activités	18
A.5	Autres informations	18

B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

19

B.1	Informations générales	20
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité	30
B.3	Système de gestion des risques y compris l'évaluation des risques et de la solvabilité	33
B.4	Système de conformité et de contrôle interne	34
B.5	Fonction d'audit interne	36
B.6	Fonction actuarielle	36
B.7	Sous-traitance	37
B.8	Autres informations	38

C

PROFIL DE RISQUE

39

C.1	Risque de souscription	41
C.2	Risque de marché	42
C.3	Risque de contrepartie	44
C.4	Risque de liquidité	45
C.5	Risque opérationnel	46
C.6	Autres risques importants	47
C.7	Autres informations	47

D

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

48

D.1	Actifs	50
D.2	Provisions techniques	52
D.3	Autres passifs	56
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	58
D.5	Autres informations	58

E

GESTION DU CAPITAL

59

E.1	Fonds propres	60
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	62
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	63
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	63
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	63
E.6	Autres Informations	63

INTRODUCTION

Conformément à la directive 2009/138/ CE, les entreprises d'assurance et de réassurance, ou les sociétés holding d'assurance doivent communiquer un rapport sur la solvabilité et la situation financière à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et au public, dont le champ est défini par le règlement délégué (UE) 2015/35.

Le groupe MACSF s'est vu accorder par l'ACPR, agissant en tant que contrôleur de groupe, sa demande d'autorisation de communiquer un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière (SFCR). Le rapport unique porte sur le périmètre constitué par les sociétés MACSF SGAM, MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MFPS et LIBEA.

Ce rapport sur la solvabilité et la situation financière a été examiné par le comité d'audit du groupe MACSF qui a émis un avis favorable pour son adoption par les conseils d'administration. Il a été ensuite adopté par les conseils d'administration de MACSF SGAM, MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MFPS et LIBEA.

Les informations présentées dans ce document sont établies sur la base des éléments disponibles et connus au 31 décembre 2018.

DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous auront dans le présent rapport les significations suivantes :

« groupe MACSF »

Le groupe MACSF est défini par le périmètre de consolidation et de retraitement des opérations intra-groupes comprenant les entités d'assurances du groupe (MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MFPS, LIBEA et MACSF Ré) et l'entité MACSF SGAM. Les autres entités du groupe sont aussi incluses et traitées comme des participations stratégiques dans la consolidation. La méthode de consolidation retenue est la méthode fondée sur la consolidation comptable.

« groupe MACSF et ses entités »

Le groupe MACSF et ses entités s'entendra comme le groupe MACSF tel que défini précédemment ainsi que les sociétés d'assurance du groupe MACSF suivantes: MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MFPS et LIBEA.

Changements importants survenus sur l'année 2018

• Changements au sein des Présidents des conseils d'administration

Le Docteur Catherine Vinikoff a été nommée en qualité de Présidente du conseil d'administration de la société MACSF prévoyance.

Monsieur Nicolas Gombault a été nommé en qualité de président du conseil d'administration de la société MFPS.

• Changements au sein des dirigeants effectifs

En sa qualité de Président du conseil d'administration de la société MFPS, Monsieur Nicolas Gombault est devenu dirigeant effectif de cette société. Tous les dirigeants effectifs des entreprises d'assurance du groupe sont désormais dirigeants effectifs de la société MACSF SGAM.

• Transfert partiel du portefeuille de la MFPS à MACSF assurances

Les assemblées générales des sociétés MACSF assurances et MFPS ont décidé le transfert partiel des contrats Santé des professionnels de santé de la MFPS à MACSF assurances, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert de portefeuille a été approuvé par le collège de l'ACPR par décision n° 2018-C-35 du 13 septembre 2018 puis publiée au Journal officiel le 22 septembre 2018. La MFPS est devenue une mutuelle dédiée aux salariés et aux retraités du groupe MACSF, ce qui a entraîné une modification de l'entière composition de son conseil d'administration.

• Modification des statuts de MACSF SGAM

Les modifications statutaires décidées par l'assemblée générale de MACSF SGAM de décembre 2018 portent principalement sur la composition du conseil d'administration (les administrateurs peuvent désormais faire partie du personnel rétribué par la SGAM, sans pour autant que le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne puisse dépasser 10 % des membres du conseil d'administration en fonction et chacune des Sociétés Affiliées fondatrices – MACSF assurances et MACSF prévoyance – doit désormais être représentée par cinq personnes physiques au conseil d'administration de la SGAM qui compte ainsi au moins 10 administrateurs).

SYNTHÈSE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS _____



Chiffres d'affaires
2065 M€



Sociétaires
988 en milliers



Résultat consolidé
176 M€



Portefeuille
2052 milliers de contrats

NOTRE PRIORITÉ
Les professionnels
de santé au cœur
de notre engagement

L'activité du groupe MACSF se caractérise par :

- une année 2018 marquée par un gain d'efficacité opérationnelle ;
- une réorganisation des fonctions supports et métiers dans le but de contribuer à la simplification des processus du groupe et à une mobilité accrue des collaborateurs ;
- des encours épargne retraite en unités de compte qui représentent 12,2% des encours totaux ;
- un chiffre d'affaires de 2065 millions d'euros, dont 1346 millions d'euros en lien à l'activité d'épargne et de retraite ;
- un résultat consolidé de 176 millions d'euros principalement porté par l'activité d'épargne et de retraite.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE _____

Le système de gouvernance du groupe MACSF se caractérise principalement par :

- un statut mutualiste qui ne porte aucune contrainte de versement de dividendes et permet ainsi d'allouer le résultat aux fonds propres ou aux assurés ;
- un système de gouvernance avec des présidents et des administrateurs issus du monde de la santé avec la représentation des différentes sensibilités du monde médical ;
- une intégration forte des activités et de la gouvernance dans une organisation commune de groupe à vision transversale.

C. PROFIL DE RISQUE _____

Le profil de risque du groupe MACSF et de ses entités est mesuré par l'analyse de la contribution des modules de risque au capital de solvabilité requis. Une batterie d'indicateurs et d'outils de gestion des risques est conjointement déployée pour appréhender de façon rigoureuse et exhaustive les risques du groupe MACSF et de ses entités.

- Les principaux risques auxquels le groupe MACSF est exposé sont le risque de marché et les risques de souscription vie et non-vie. Ces deux derniers risques sont bien équilibrés dans le cadre d'une activité diversifiée.
- La concentration des risques est faible pour le groupe MACSF. Le nombre de produits d'assurance et le nombre de contrats souscrits par produit assurent au groupe MACSF et à ses entités de bénéficier simultanément d'une grande diversification des risques assurantiels ainsi que d'un fort niveau de mutualisation.
- Concernant la sensibilité au risque, le groupe MACSF et ses entités mènent de nombreux stress-tests internes et spécifiques à leurs activités. Ces scénarios adwerses sont définis et évalués dans le cadre du processus ORSA.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ _____

Pour le groupe MACSF



Total de l'actif
du bilan solvabilité II
(actifs évalués en
valeur de marché)

33 168 M€



Provisions
techniques
et autres passifs

29 484 M€

E. GESTION DU CAPITAL _____

Pour le groupe MACSF



Fonds propres
éligibles

3 684 M€



Capital de solvabilité
requis

1 361 M€



Ratio de couverture
du capital de solvabilité
requis du SCR

271 %



Ratio de couverture
du capital de solvabilité
requis du MCR

601 %

A

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

A.5 AUTRES INFORMATIONS

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ _____

Ce rapport sur la solvabilité et la situation financière est unique pour le groupe MACSF, dont l'obligation de combinaison des comptes est assumée par MACSF SGAM, et les sociétés d'assurance suivantes : MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MFPS et LIBEA.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation du groupe MACSF sont les suivantes :

- MACSF SGAM, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, a pour objectif de mettre en place et de gérer des liens de solidarité financière durables entre les sociétés affiliées ; elle fédère les sociétés d'assurance mutuelles et une mutuelle du code de la mutualité, en y exerçant une influence dominante, afin de veiller et de garantir leur bonne santé et solvabilité ;
- MACSF assurances, société d'assurance non vie, pratique les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages ;
- MACSF prévoyance, société d'assurance vie ;
- MACSF épargne retraite, société d'assurance vie ;
- MFPS, Mutuelle Française des Professions de Santé, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, pratique le risque santé ;
- LIBEA, société d'assurance non vie est agréée pour pratiquer les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages y compris l'assistance ;
- MACSF RÉ S.A, société de réassurance de droit luxembourgeois ;
- MACSF financement, société financière, a pour objet le financement par le crédit, le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, de matériel, de mobilier et de véhicules automobiles à usage professionnel ou privé ;
- PIERRE PROFESSION DE SANTÉ, société civile immobilière, a pour vocation l'acquisition d'immeubles non équipés et leur location ;
- MÉDIAC, MÉDI Assurances Conseils, société à responsabilité limitée, a pour objet principal la réalisation de toutes opérations de courtage d'assurances et de réassurance ;
- LES HORBOUTS I (SARL), société porteuse de l'ensemble immobilier « LE TRIANGLE DE L'ARCHE » ;
- SCI 10 rue de Valmy, foncière médicale n°5 et foncière médicale n°6 ; ces sociétés civiles immobilières ont pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif (respectivement des résidences étudiantes, de l'immobilier dédié aux loisirs et des résidences services seniors).

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'ensemble des sociétés du groupe MACSF est l'ACPR situé 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

La totalité des risques en lien aux engagements d'assurances du groupe MACSF et de ses entités est située en France.

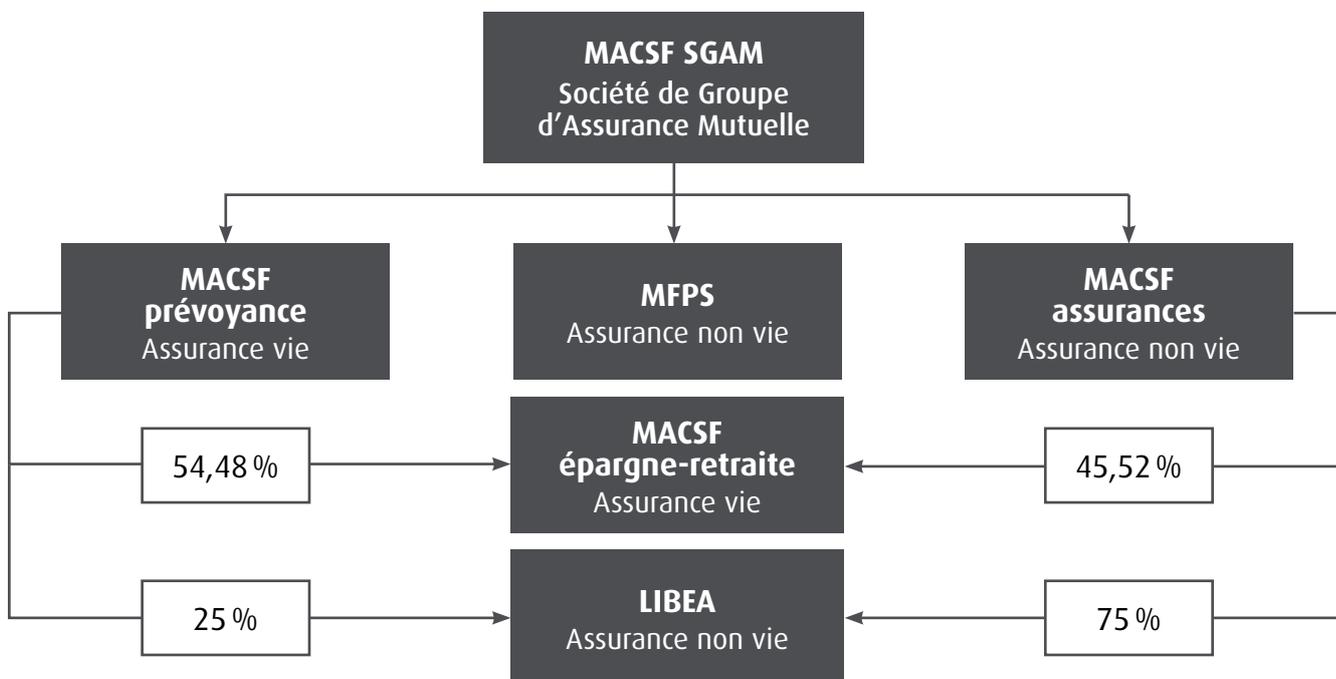
Information générale du groupe MACSF

	MACSF SGAM	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Forme juridique	Société de groupe d'assurance mutuelle	Société anonyme	Société d'assurance mutuelle	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	Société anonyme
Auditeur externe de l'entreprise	Deloitte & Associés ⁽¹⁾ Cabinet Mazars ⁽²⁾	Deloitte & Associés	Cabinet Mazars	Deloitte & Associés	Deloitte & Associés	Cabinet Mazars
Détenteurs de participations qualifiées		MACSF assurances MACSF prévoyance				MACSF assurances MACSF prévoyance

⁽¹⁾ 6 place de la Pyramide 92908 Paris La défense Cedex

⁽²⁾ 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

Structure du groupe MACSF (principales entités)



Lignes d'activité

Le groupe MACSF et ses entités proposent un large spectre de contrats d'assurance couvrant notamment l'ensemble des produits nécessaires à l'accompagnement des professionnels de santé. La présence du groupe est forte sur les produits de responsabilité civile professionnelle, de prévoyance, d'épargne et de retraite. Les lignes d'activités du groupe MACSF et de ses entités couvrent l'ensemble des branches d'assurance vie, non-vie et santé dont la décomposition suivante nous détaille les activités par entité.

Lignes d'activité importantes du groupe MACSF

	MACSF SGAM	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Assurance automobile			✓			✓
Bateaux de plaisance			✓			
Assurance dommages			✓			✓
Garantie des accidents de la vie			✓			
Catastrophes naturelles			✓			✓
Responsabilité civile générale			✓			✓
Protection juridique			✓			✓
Pertes pécuniaires diverses			✓			
Assistance						✓
Plan de prévoyance			✓	✓		✓
Assurance emprunteur			✓	✓		
Santé individuelle			✓		✓	✓
Santé collective			✓		✓	✓
Épargne, retraite et PERP		✓				

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le groupe MACSF compte 987 636 clients-sociétaires à fin décembre 2018. Il est en croissance de 2,4 % par rapport à fin décembre 2017. 81,2 % des clients-sociétaires sont des professionnels de la santé, en progression de 2,1 % sur l'année 2018. Les clients-sociétaires non professionnels de la santé progressent de 4 %.

Sociétaires

<i>(en milliers de sociétaires)</i>	2017	2018	2018 vs 2017
Professionnels de la santé	785,9	802,1	2,1 %
Non professionnels de la santé	178,5	185,6	4,0 %
TOTAL SOCIÉTAIRES	964,4	987,7	2,4 %

Le portefeuille s'élève à 2 051 623 contrats (dont 1 952 045 contrats payants⁽¹⁾) à fin décembre 2018 avec une progression de 2,4 % par rapport à 2017.

Portefeuille

<i>(en milliers de contrats)</i>	2017	2018	2018 vs 2017
IARD, Assurance de personnes, RCP/PJ	1 548,0	1 579,7	2,0 %
Épargne retraite	447,1	463,6	3,7 %
Autres activités	8,8	8,7	-1,2 %
TOTAL PORTEFEUILLE CONTRATS	2 003,9	2 051,6	2,4 %
TOTAL PORTEFEUILLE CONTRATS PAYANTS	1 905,6	1 952,0	2,4 %

Le résultat consolidé du groupe MACSF s'établit à 176 millions d'euros en 2018 contre 162 millions d'euros en 2017. Cette hausse de 14 millions d'euros (soit +8,6%) est principalement liée :

- à une progression du résultat d'exploitation courant qui s'établit à 286,3 millions d'euros, en hausse de +9 millions d'euros, expliquée par la progression du résultat sur l'activité IARD de +39,1 millions d'euros (63 millions d'euros) ;
- à une baisse de la charge d'impôts de +4,3 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires est en légère hausse de 0,6 % (soit +12,2 millions d'euros), se décomposant comme suit :

- hausse de 0,5 % (soit +9,1 millions d'euros) sur les activités d'assurances :
 - assurance IARD : croissance de 0,4 % (soit +1,7 millions d'euros) ;
 - assurance de personne : croissance de 2,6 % (soit +7,6 millions d'euros) ;
 - épargne retraite : stable par rapport à l'année précédente ;
- autres activités : hausse de 10,6 % (soit +3,1 millions d'euros) principalement sur les sociétés immobilières.

Les charges de sinistres et de provisions sont en baisse (-1,6 %, soit +27,1 millions d'euros), principalement liée à la réévaluation de provisions mathématiques en assurance de personnes et à des reprises de provisions pour frais de gestion de sinistres et de provisions pour sinistres en IARD.

La marge financière est en baisse de -21,3 % (soit -31,2 millions d'euros). Cette baisse est principalement liée aux retraitements de consolidations (réserve de capitalisation et dividendes intragroupe).

Les frais généraux et commissions baissent de 1,9 % (soit -3,9 millions d'euros).

⁽¹⁾ Hors contrats responsabilité civile professionnelle détenus par les étudiants et hors contrats protection juridique détenus dans le cadre d'un contrat responsabilité civile professionnelle.

Résultat consolidé du groupe MACSF

(en millions d'euros)		2017	2018	2018 vs 2017
Chiffre d'affaires des activités d'assurances ⁽¹⁾		2 023,5	2 032,6	0,5 %
Chiffre d'affaires des autres activités ⁽²⁾		28,9	32,0	10,6 %
Primes acquises des activités d'assurances		2 017,8	2 029,5	0,6 %
Autres produits d'exploitation ⁽³⁾		31,7	31,1	-2,1 %
Charges de sinistres et de provisions nettes de réassurance et d'ajustement ACAV		-1 713,1	-1 686,0	1,6 %
Marge financière ⁽⁴⁾		146,6	115,4	-21,3 %
Résultat financier des autres activités		2,2	0,9	-61,3 %
Frais généraux et commissions ⁽⁵⁾		-204,3	-200,4	1,9 %
Produits et charges d'exploitation des autres activités		-32,5	-36,1	-11,1 %
Résultat d'exploitation courant		277,3	286,3	3,2 %
dont	IARD	24,3	63,4	160,7 %
	Assurance de personnes	72,1	61,1	-15,3 %
	Épargne retraite	182,3	165,1	-9,5 %
	Autres activités	-1,4	-3,2	-135,7 %
Autres produits et charges		-0,1	-0,1	-83,9 %
Intéressement & participation		-23,3	-24,4	-4,9 %
Résultats exceptionnels		-5,5	-3,8	31,0 %
Impôts		-83,3	-78,8	5,4 %
Donations et amortissements des écarts d'acquisition		-2,7	-2,7	0,0 %
Résultat net de l'ensemble consolidé		162,3	176,3	8,6 %

⁽¹⁾ Primes émises des sociétés d'assurances

⁽²⁾ MACSF Financement, Médiac, SGAM et sociétés immobilières

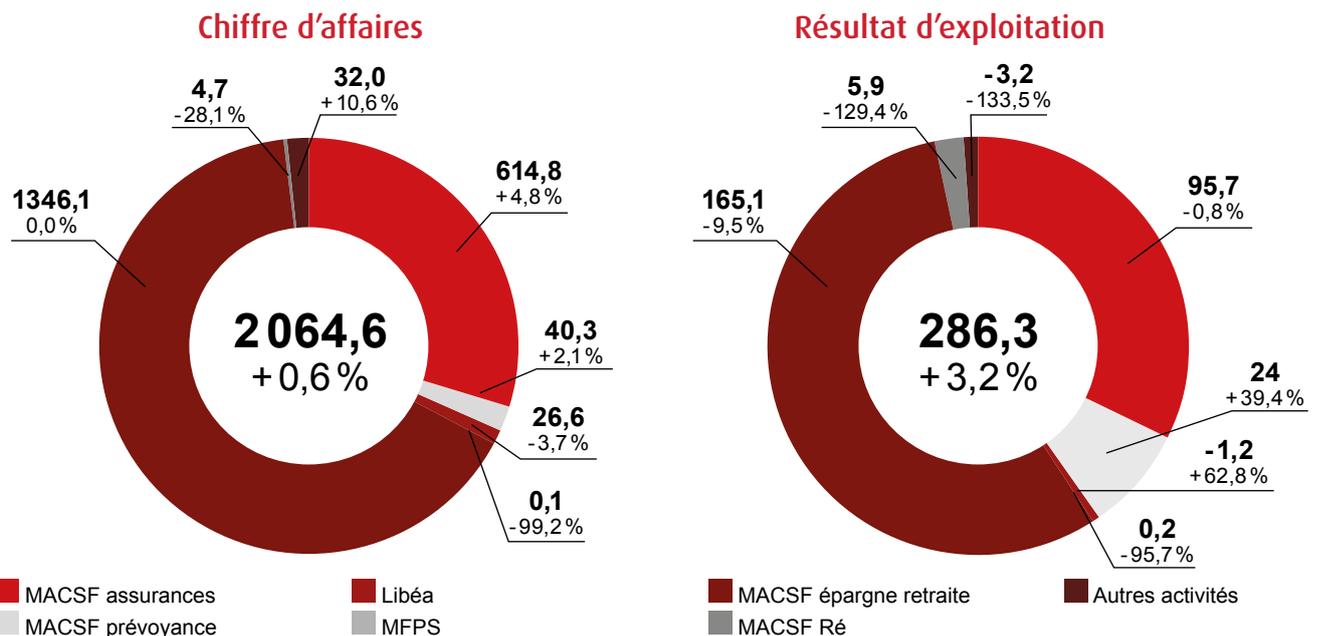
⁽³⁾ Autres produits et charges techniques, rétrocessions UC

⁽⁴⁾ Produits financiers nets de la participation aux bénéfices

⁽⁵⁾ Retraités des loyers versés par MACSF assurances aux sociétés immobilières

Répartition de l'activité par société

(en millions d'euros et évolution annuelle)



Les résultats du groupe MACSF sont analysés par ligne d'activité : IARD (dont la responsabilité civile professionnelle), assurance de personnes et épargne retraite. Les résultats des parties A.2.1 A.2.2 et A.2.3 sont issus des comptes combinés du groupe MACSF.

A.2.1 IARD DONT LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le résultat d'exploitation courant généré par les activités IARD du groupe MACSF s'élève à 63,4 millions d'euros à fin décembre 2018.

Les primes acquises progressent de 1,1 % (soit +4,3 millions d'euros).

Les autres produits augmentent de 21,5 % (soit +1,4 million d'euros).

Les charges de sinistres et de provisions nette de réassurance est en recul de 13,8 % (soit -42,4 millions d'euros), principalement lié à :

- un réajustement de la provision pour frais de gestion sinistres et une reprise de provisions pour sinistres (+46,4 millions d'euros) ;
- une contribution positive des traités de réassurance (+13,2 millions d'euros par rapport à 2017).

La marge financière est en baisse de 17 % (soit -8,4 millions d'euros), dans un contexte de persistance des taux bas et de baisse des marchés en fin d'année 2018.

Les frais généraux et commissions sont en croissance de 0,6 % (soit +0,7 millions d'euros).

Résultat d'exploitation courant

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2018	2018 vs 2017
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	390,3	392,0	0,4 %
Primes acquises	385,0	389,3	1,1 %
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	6,6	8,0	21,5 %
Charges de sinistres et de provisions nettes de réassurance	-308,7	-266,2	13,8 %
Marge financière ⁽³⁾	49,7	41,3	-17,0 %
Frais généraux et commissions ⁽⁴⁾	-108,3	-109,0	-0,6 %
Résultat d'exploitation courant	24,3	63,4	160,7 %

⁽¹⁾ Primes émises

⁽²⁾ Autres produits et charges techniques

⁽³⁾ Produits financiers nets de la participation aux bénéfices

⁽⁴⁾ Retraités des loyers versés par MACSF assurances aux sociétés immobilières

Le ratio combiné 2018 s'établit à 93,9 %, en amélioration de 12,3 points par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par :

- un ratio de sinistralité sur primes net de réassurance à 68,1 %, en amélioration de 9,5 points, expliquée par :
 - une reprise de provisions pour sinistres en particulier sur la RCP ;
 - un résultat de réassurance positif contre une charge en 2017 ;
- un ratio de frais généraux (hors frais de placements) à 27,4 % en hausse de 0,5 point par rapport à 2017 ;
- l'amélioration du ratio sur les autres produits et charges est principalement liée à une reprise de la provision pour frais de gestion de sinistres.

Ratio combiné

	2017	2018	2018 vs 2017
S/P net tous exercices de survenance ⁽¹⁾	77,6 %	68,1 %	-9,5 Pts
Ratio frais généraux ⁽²⁾	26,9 %	27,4 %	0,5 Pt
Autres produits et charges	1,8 %	-1,5 %	-3,3 Pts
Ratio combiné	106,3 %	93,9 %	-12,3 Pts

⁽¹⁾ Ratio de sinistralité sur primes

⁽²⁾ Frais généraux hors frais de placement

A.2.2 ASSURANCE DE PERSONNES

Le résultat d'exploitation courant, à fin décembre 2018, des activités d'assurance de personnes du groupe MACSF est de 61,1 millions d'euros en baisse de 15,3 % (soit - 11 millions d'euros).

Les primes acquises progressent de 2,6 % (+7,6 millions d'euros) reflétant la progression de l'activité.

Les charges de sinistres et de provisions progressent de 7,4 % liées à la réévaluation de provisions (- 13,8 millions d'euros).

La marge financière est en baisse de 16,7 % (soit -2,4 millions d'euros), dans un contexte de persistance des taux bas et de baisse des marchés en fin d'année 2018.

Les frais généraux sont en hausse de 2,6 millions d'euros.

Résultat d'exploitation courant

(en millions d'euros)	2017	2018	2018 vs 2017
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	286,9	294,5	2,6 %
Primes acquises	286,6	294,1	2,6 %
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	0,8	1,1	35,2 %
Charges de sinistres et de provisions nettes de réassurance	-187,2	-201,1	-7,4 %
Marge financière ⁽³⁾	14,3	11,9	-16,7 %
Frais généraux et commissions ⁽⁴⁾	-42,4	-45,1	-6,2 %
Résultat d'exploitation courant	72,1	61,1	-15,3 %

⁽¹⁾ Primes émises

⁽²⁾ Autres produits et charges techniques

⁽³⁾ Produits financiers nets de la participation aux bénéfices

⁽⁴⁾ Retraités des loyers versés par MACSF assurances aux sociétés immobilières

Le ratio combiné 2018 s'établit à 85,0 %, soit une dégradation de 3,5 points par rapport à 2017. Cette évolution s'explique principalement par un ratio de sinistralité sur primes net de réassurance à 67,0 %, en hausse de 3,5 points, liée à la réévaluation des provisions.

Ratio combiné

	2017	2018	2018 vs 2017
S/P net tous exercices de survenance ⁽¹⁾	63,5 %	67,0 %	3,5 Pts
Ratio frais généraux ⁽²⁾	13,8 %	14,6 %	0,8 Pt
Autres produits et charges	4,2 %	3,5 %	-0,8 Pt
Ratio combiné	81,5 %	85,0 %	3,5 Pts

⁽¹⁾ Ratio de sinistralité sur primes

⁽²⁾ Frais généraux hors frais de placement

A.2.3 EPARGNE RETRAITE

Le chiffre d'affaires, sur l'année 2018, s'établit à 1 346 millions d'euros, stable par rapport à 2017, du fait d'une collecte brute quasi inchangée. Les autres primes progressent de 22,7 % (+2,8 millions d'euros) principalement liées aux primes garanties planchers des unités de compte (proportionnelles à la hausse des encours).

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2017	2018	2018 vs 2017
Collecte brute	1 333,6	1 330,7	-0,2 %
Autres primes (décès et garanties planchers)	12,6	15,4	22,7 %
Chiffre d'affaires	1 346,2	1 346,1	0,0 %

La collecte nette, sur l'année 2018, s'établit à 392 millions d'euros, en hausse de 110,6 % (soit +205,9 millions d'euros) par rapport à 2017. Les prestations baissent de 18,2 % (soit -208,8 millions d'euros), notamment les rachats (-25 %), pour une collecte brute stable.

Collecte nette

(en millions d'euros)	2017	2018	2018 vs 2017
Collecte brute	1 333,6	1 330,7	-0,2 %
Prestations	-1 147,5	-938,7	-18,2 %
Collecte nette	186,1	392,0	110,6 %

Le résultat d'exploitation courant, à fin décembre 2018, des activités épargne retraite du groupe MACSF atteint 165,1 millions d'euros en baisse de -9,5 % par rapport à 2017 (soit -17,3 millions d'euros).

La marge d'acquisition est en hausse de +3,3 millions d'euros (soit +21,7 %), principalement sous l'effet d'une baisse des frais d'acquisition.

La marge de gestion est en croissance de 1,2 % (soit +1,2 million d'euros), expliquée par la baisse des frais de gestion de sinistres et des frais d'administration.

La marge technique baisse de -1,6 million d'euros, liée à une dotation de la provision pour risque de taux de 1,5 million d'euros.

La marge financière baisse de -26,2% (soit -20,3 millions d'euros). Les produits financiers sont en baisse, principalement liée aux retraitements de consolidation :

- les produits financiers sociaux sont en hausse de 14,6 millions d'euros (principalement sur les produits financiers distribués aux placements en unités de compte) ;
- retraitement des dividendes intragroupe : -10 millions d'euros par rapport à 2017 (pas de distribution en 2017) ;
- retraitement de la réserve de capitalisation : -23,5 millions d'euros par rapport à 2017 (dotation de 20,2 millions d'euros en 2017 contre une reprise de 3,3 millions d'euros en 2018).

L'année 2018 est également marquée par le renforcement de la provision pour participations aux excédents de 100 millions d'euros.

Résultat d'exploitation courant

(en millions d'euros)	2017	2018	2018 vs 2017
Chargements d'acquisition	8,3	7,8	-6,2%
Frais et commissions d'acquisition	-23,7	-19,9	16,2%
Marge d'acquisition	-15,4	-12,0	21,7%
Chargement de gestion (hors garanties planchers)	109,7	110,2	0,4%
Autres produits techniques ⁽¹⁾	24,3	21,9	-9,8%
Frais de gestion de sinistres	-7,8	-6,6	-14,5%
Frais et commissions d'administration	-18,8	-16,7	11,0%
Marge de gestion	107,5	108,7	1,2%
Marge de risque nette de réassurance⁽²⁾	12,9	11,3	-12,3%
Produits financiers nets de frais	794,0	775,2	-2,4%
Participation aux bénéfices brute	-618,1	-618,0	0,0%
Variation de PPE ⁽³⁾	-98,6	-100,2	-1,6%
Marge financière	77,3	57,0	-26,2%
Résultat d'exploitation courant	182,3	165,1	-9,5%

⁽¹⁾ Principalement composés des commissions de gestion sur unités de comptes

⁽²⁾ Résultat des garanties planchers et décès nettes de réassurance

⁽³⁾ Provisions pour participations aux excédents

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les résultats des investissements sont issus des comptes combinés du groupe MACSF en ne prenant en compte que les sociétés ayant une activité d'assurance et de réassurance.

En 2018, la gestion des actifs financiers du groupe MACSF est restée prudente tout en s'attachant à saisir les opportunités offertes par les marchés financiers. Comme l'année dernière, la politique d'investissement a porté principalement sur des émissions primaires d'obligations privées de la zone euro offrant plus de rendement que les obligations d'État. La politique de gestion des actions a été dynamique et a permis d'arbitrer certaines valeurs au sein de la classe d'actif.

La baisse des produits financiers nets de charges (-379,4 millions d'euros par rapport à 2017) est essentiellement liée aux ajustements ACAV (-349,5 millions d'euros par rapport à 2017), résultat de la baisse des marchés en fin d'année 2018.

Revenus et dépenses des placements des sociétés d'assurance du groupe MACSF

(en millions d'euros)	2017	2018	2018 vs 2017
Revenus des placements	693,2	722,5	4,2 %
Autres produits des placements	104,8	41,9	-60,0 %
Produits provenant de la réalisation des placements	204,8	219,5	7,2 %
Solde des ajustements ACAV ⁽¹⁾	115,8	-233,8	-301,9 %
Frais de gestion des placements et intérêts	-18,1	-24,2	-34,2 %
Autres charges des placements	-61,6	-81,5	-32,4 %
Pertes provenant de la réalisation des placements	-61,8	-46,2	25,2 %
Produits financiers nets de charges	977,1	598,3	-38,8 %

⁽¹⁾ Ajustement ACAV : variations des valeurs de marché des unités de compte

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités présentées dans les comptes de résultat combinés regroupent :

- MACSF financement (financement de matériel médical et de véhicules) ;
- Médiac (activité de courtage) ;
- Les SCI détenues par les différentes sociétés d'assurance et entrant dans le périmètre de consolidation.

La hausse du résultat des autres activités se concentre essentiellement sur les SCI.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations.

B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES
- B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE
ET D'HONORABILITÉ
- B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES
Y COMPRIS L'ÉVALUATION DES RISQUES
ET DE LA SOLVABILITÉ
- B.4 SYSTÈME DE CONFORMITÉ
ET DE CONTRÔLE INTERNE
- B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE
- B.6 FONCTION ACTUARIELLE
- B.7 SOUS-TRAITANCE
- B.8 AUTRES INFORMATIONS

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance du groupe MACSF se caractérise principalement :

- un statut mutualiste qui ne porte aucune contrainte de versement de dividendes et permet ainsi d'allouer le résultat aux fonds propres ou aux assurés ;
- un système de gouvernance avec des présidents et des administrateurs issus du monde de la santé avec la représentation des différentes sensibilités du monde médical ;
- une intégration forte des activités et de la gouvernance dans une organisation commune de groupe à vision transversale.

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE _____

Le groupe MACSF via MACSF SGAM a mis en place un système de gouvernance commun à ses sociétés d'assurance, MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MFPS et LIBEA. Cette gouvernance repose sur une complémentarité et un consensus entre administrateurs (élu par l'assemblée générale) et les dirigeants effectifs, professionnels de l'assurance.

Les dirigeants effectifs et le comité exécutif proposent, les administrateurs suffisamment éclairés et formés décident. Les dirigeants effectifs (avec le comité exécutif) exécutent et le conseil d'administration vérifie.

Les sociétés du groupe ont organisé entre elles une gouvernance commune via une convention relative à la direction des sociétés du groupe créant trois instances transversales : le conseil d'administration de la SGAM, le comité mutualiste groupe et le comité exécutif. Cette gouvernance effective permet ainsi de traiter l'ensemble des questions les plus importantes de chaque entité dans le cadre d'un groupe prudentiel intégré, au-delà des mutuelles affiliées à la SGAM.

Les entités du groupe ont par ailleurs complété cette gouvernance effective par la mise en place d'un règlement intérieur unique leur permettant de mettre en commun certains comités d'études, dont le comité d'audit groupe.

B.1.1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE _____

Le conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six ans renouvelable (deux ans pour les administrateurs de MACSF SGAM). Les administrateurs des sociétés d'assurance mutuelles (MACSF assurances et MACSF prévoyance) sont choisis parmi les sociétaires à jour de leurs cotisations à l'exception de ceux qui sont élus par les salariés. Les administrateurs de la société MACSF épargne retraite sont nommés parmi les personnes physiques proposées par les deux personnes morales fondatrices, MACSF prévoyance et MACSF assurances. Les administrateurs de la société MFPS sont choisis parmi les membres participants et honoraires à jour de leurs cotisations. Les administrateurs de la société MACSF SGAM sont proposés par les sociétés affiliées. Aucune condition particulière n'est requise pour déposer une candidature aux fonctions d'administrateur de la société LIBEA.

Le conseil d'administration est chargé de nommer et révoquer les dirigeants effectifs et les fonctions clés, de déterminer les orientations de l'activité de la société, de contrôler la bonne marche de la société et de manière générale de surveiller l'activité de la société.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration. Il anime les délibérations du conseil d'administration et fait voter en tant que de besoin les décisions à prendre. Il veille en outre au bon fonctionnement des organes de la société.

Conseils d'administration des sociétés du groupe MACSF

MACSF SGAM

Président Philippe Eveilleau
 Jean-Luc Audhoui
 Laurence Carpentier
 Françoise de Larrard
 Pierre-Yves Gallard
 Jean-François Gérard-Varet
 Nicolas Gombault
 Bernard Héberlé
 Christian Jacquot
 Fanny Rusticoni
 Catherine Vinikoff

MACSF prévoyance

Présidente Catherine Vinikoff
 Jean-Luc Audhoui
 Muriel Cambon
 Laurence Carpentier
 Françoise de Larrard
 Michaël Ducas
 Philippe Eveilleau
 Pierre-Yves Gallard
 Jean-François Gérard-Varet
 Bernard Héberlé
 Marie-Christine Hue
 Christian Jacquot
 Patrick Marchand
 Fanny Rusticoni
 Patrice Tsiang
 Gérard Vaquin

MACSF épargne retraite

Président Philippe Eveilleau
 Jean-Luc Audhoui
 Laurence Carpentier
 Françoise de Larrard
 Pierre-Yves Gallard
 Jean-François Gérard-Varet
 Bernard Héberlé
 François Maignien
 Patrick Marchand
 Patrice Tsiang
 Gérard Vaquin
 Catherine Vinikoff
 Hubert Wannepain

MACSF assurances

Président Philippe Eveilleau
 Jean-Luc Audhoui
 Laurence Carpentier
 Yves Decalf
 Françoise de Larrard
 Anne-Marie Doubeck
 Pierre-Yves Gallard
 Jean-François Gérard-Varet
 Bernard Héberlé
 Nicole Hugon
 Christian Jacquot
 Josette Jeton
 Philippe Lauwick
 Cyril Lidor
 Philippe Marchon
 Patrice Tsiang
 Gérard Vaquin
 Catherine Vinikoff

LIBEA

Président Philippe Eveilleau
 Pierre-Yves Gallard
 Jean-François Gérard-Varet
 Patrice Tsiang
 Gérard Vaquin

MFPS

Président Nicolas Gombault
 Michel Bes
 Roger Caniard
 Annabelle Collongues
 Ségolène de Dianous
 Sabine Ravier
 Amaury Roland-Gosselin
 Luc Romanillos
 Guillaume Rosenwald
 Mathieu Sylvestre

Au cours de l'année 2018, les conseils d'administration des sociétés MACSF prévoyance, MACSF épargne retraite et LIBEA se sont réunis 4 fois, ceux des sociétés MACSF assurances et MACSF SGAM se sont réunis 5 fois et celui de la société MFPS s'est réuni 7 fois.

Le directeur général (directeur opérationnel pour MFPS)

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est investi par la réglementation des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la réglementation attribue exclusivement aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il travaille en collaboration avec le président au cours de rencontres régulières et lui communique toutes informations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration, il rend compte régulièrement de ses travaux au conseil d'administration pour permettre à celui-ci de veiller à la mise en œuvre des décisions prises.

Le directeur général propose au conseil d'administration des candidatures aux fonctions de directeur général délégué / dirigeant effectif (pour MACSF SGAM) et de responsable de fonction clé.

Le directeur général représente et engage la société dans ses rapports avec les tiers. Il dispose à ce titre d'un mandat social ; il dispose par ailleurs, conformément au code des assurances, d'un contrat de travail et a la qualité de dirigeant salarié. Il représente notamment la société à l'égard de toutes autorités (ministère, autorité de contrôle prudentiel et de résolution...).

Le directeur général dirige tous les services de la société, signe la correspondance, effectue toutes opérations financières, reçoit toutes sommes et donne toutes quittances et mainlevées.

En complément des pouvoirs prévus par la réglementation et les statuts, le directeur général reçoit notamment du conseil d'administration les pouvoirs d'admettre et de radier les sociétaires, de fixer les tarifs des produits, d'octroyer tous cautions, avals et garanties dans les limites fixées par le conseil d'administration et d'intenter ou soutenir toute action judiciaire ou arbitrale, transiger et compromettre.

Le directeur général, en sa qualité notamment de chef d'entreprise, peut consentir des délégations de pouvoirs.

La direction générale et la direction générale déléguée des sociétés du groupe MACSF

	Directeur général *	Directeur général délégué
MACSF SGAM	Stéphane Dessirier	Nicolas Gombault
MACSF épargne retraite	Guillaume Rosenwald	Stéphane Dessirier
MACSF assurances	Stéphane Dessirier	Nicolas Gombault
MACSF prévoyance	Nicolas Gombault	Guillaume Rosenwald
MFPS	Stéphane Dessirier	-
LIBEA	Nicolas Gombault	Guillaume Rosenwald

* Pour MFPS, directeur opérationnel

Le directeur général délégué

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration nomme un ou plusieurs directeurs généraux délégués, personnes physiques. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués ont pour mission d'assister le directeur général dans la direction générale de la société, notamment dans les affaires stratégiques, financières et budgétaires.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Les dirigeants effectifs

Conformément à la réglementation, les sociétés du groupe MACSF disposent d'au moins deux dirigeants effectifs. Les dirigeants effectifs répondent aux conditions d'honorabilité, de compétence, d'expérience et de disponibilité nécessaires à leur fonction. Il appartient à l'ACPR d'évaluer si ces conditions sont bien remplies. Les dirigeants effectifs interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre.

Les dirigeants effectifs de :

- MACSF SGAM sont le directeur général, le directeur général délégué et le directeur général adjoint (Guillaume Rosenwald) ;
- MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et LIBEA sont leur directeur général et leur directeur général délégué ;
- MFPS sont le directeur opérationnel et le président du conseil d'administration (Nicolas Gombault).

Les dirigeants effectifs des entreprises d'assurance du groupe sont les dirigeants effectifs de la société MACSF SGAM.

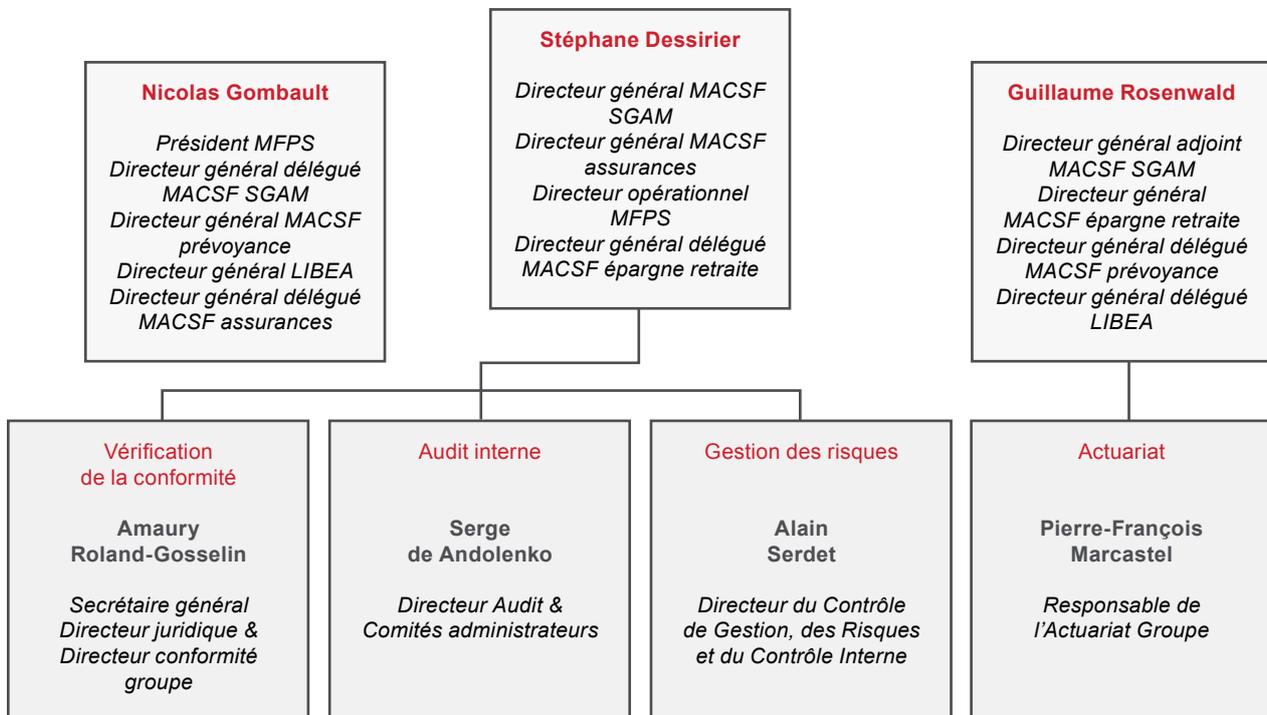
Les responsables des fonctions clés

Afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité et faire l'objet d'un réexamen régulier, le groupe MACSF et ses entités ont nommé en interne un même responsable unique pour chacune des quatre fonctions clés : la vérification de la conformité, la gestion des risques, la fonction actuarielle et l'audit interne.

Chaque fonction clé est assurée par une personne physique disposant de la compétence et de l'honorabilité nécessaires pour remplir sa mission. Les responsables des fonctions clés du groupe MACSF sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général. Ils sont placés sous la responsabilité d'un des dirigeants effectifs de MACSF SGAM afin de répondre aux critères de positionnement hiérarchique au niveau du groupe MACSF.

Un comité des fonctions clés, comprenant les responsables des fonctions clés et les dirigeants effectifs du groupe, se réunit régulièrement afin de traiter les sujets relevant des fonctions clés.

Organigramme des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés du groupe MACSF



Les responsables des fonctions clés peuvent communiquer avec tous les membres de la société, accéder à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leur mission et disposent de l'indépendance indispensable à la production d'un travail de qualité, exempt de conflits d'intérêts. Cette indépendance permet aux fonctions clés de jouer précisément leur rôle de conseil et d'information dans le respect du pouvoir hiérarchique dont dispose le directeur général.

Conformément à la réglementation, les responsables des fonctions clés peuvent, en application d'une procédure préalablement approuvée par le conseil d'administration, informer directement celui-ci et de leur propre initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier. C'est l'obligation d'alerte.

La fonction de vérification de la conformité a pour mission principale de veiller au respect par le groupe et ses entités de la réglementation relative aux activités d'assurance. Son responsable élabore une politique de conformité et un plan de conformité. Cette fonction joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'organisme soient identifiées et prises en compte.

La fonction de gestion des risques, au travers du système de gestion des risques qu'elle anime, vise à déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques auxquels sont soumis le groupe et ses entités. Le système de gestion des risques couvre l'ensemble des risques significatifs pour le groupe et ses entités. Enfin, cette fonction aide le conseil d'administration et lui rend compte en matière de gestion des risques.

La fonction actuarielle permet d'analyser la cohérence, les forces et les faiblesses (ou points d'incertitude) du pilotage technique de la société et du groupe dans toutes ses dimensions (tarification, souscription, provisionnement, réassurance). Ces analyses sont communiquées au moins annuellement au conseil sous la forme d'un ou plusieurs rapports actuariels.

La fonction d'audit interne a pour mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne. Elle soumet au conseil d'administration son plan d'audit et lui remet au moins une fois par an un rapport écrit avec ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci.

Le conseil d'administration de la SGAM

Le conseil d'administration fixe les orientations stratégiques y compris financières pour toutes les entités du groupe. Il approuve les politiques écrites groupe, qui seront ensuite déclinées dans les entités du groupe, ainsi que les rapports ORSA unique, RSR groupe et SFCR unique. Il veille à la bonne exécution des éventuels plans d'intervention de solidarité financière décrits dans les conventions d'affiliation.

Le conseil d'administration s'appuie sur les propositions des dirigeants effectifs groupe et sur les avis du comité d'audit groupe. Le conseil d'administration peut s'appuyer également sur les avis de l'organe de groupe (bureau du conseil d'administration de la SGAM).

Le conseil d'administration prend connaissance des reportings des dirigeants effectifs groupe et des responsables des fonctions clés groupe.

De façon plus spécifique, le conseil d'administration de la SGAM veille :

- au suivi de l'exécution de la convention de direction ;
- au maintien de la convention en adéquation avec la réglementation en vigueur ;
- à proposer la définition des rémunérations et indemnités qui peuvent être versées annuellement aux dirigeants ;
- à se prononcer sur les propositions du comité exécutif ;
- à s'assurer que les délégations de pouvoirs au sein du groupe MACSF sont effectives et que les chaînes de délégations sont maintenues et pérennes.

Les décisions du conseil d'administration en lien avec ses attributions sont applicables à toutes les entités du groupe. Elles sont notifiées sous forme d'orientations aux instances de décision des entités du groupe.

Les dirigeants effectifs groupe participent à toutes les réunions du conseil d'administration avec une voix consultative.

Le comité mutualiste groupe

Le comité mutualiste groupe est composé des présidents des conseils d'administration de la SGAM, des sociétés affiliées et de la MACSF épargne retraite et de LIBEA, des dirigeants effectifs groupe, du président du conseil de surveillance et du directoire de MACSF financement et du secrétaire général groupe. Ce comité est présidé par le président du conseil d'administration de la SGAM. Le comité mutualiste groupe prépare les réunions du conseil d'administration de la SGAM, celles des conseils d'administration des entités du groupe MACSF ainsi que les séminaires des administrateurs. Le comité mutualiste groupe est également une instance garantissant que toute décision importante implique au moins deux personnes qui gèrent effectivement l'entreprise avant sa mise en œuvre.

Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé des dirigeants effectifs groupe ainsi que des principaux directeurs. Le comité exécutif est présidé par le directeur général de MACSF SGAM. Ce comité détient le pouvoir général d'action dans le groupe. Il se réunit pour élaborer les projets stratégiques. Il est responsable de la marche et des résultats des entités du groupe MACSF, du choix de l'organisation et des moyens tant humains que matériels et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs, dans le respect de la stratégie adoptée par les entités du groupe.

Les comités d'études

Dans le cadre des travaux des conseils d'administration, les présidents peuvent faire examiner toute question par un comité d'études. Par ailleurs, tout administrateur peut suggérer un axe de travail et les comités d'études peuvent eux-mêmes s'autosaisir d'un sujet.

Comité d'études du groupe MACSF

	MACSF SGAM	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Comité d'audit groupe	✓					
Comité d'orientation financière	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Comité de sélection et des rémunérations	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Comité des sociétaires			✓	✓	✓	
Comité formation	✓	✓	✓	✓	✓	

Le comité d'audit groupe a pour mission le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et à la gestion des risques pour l'ensemble des entités d'assurance du groupe.

Le comité d'orientation financière a pour objet de préparer les décisions du conseil d'administration en matière de politique financière (mobilière ou immobilière) du groupe MACSF et de ses entités.

Le comité de sélection et des rémunérations réceptionne et instruit les candidatures aux fonctions d'administrateur des sociétés, d'administrateur de la SGAM, de membre des comités d'études, de directeur général, de directeur général délégué et de dirigeant effectif. Il propose le montant des rétributions à allouer aux dirigeants. Il examine les déclarations d'intérêts des administrateurs.

Le comité des sociétaires est chargé d'animer la mutualité des sociétaires, de veiller à la qualité des relations entre les sociétaires et leur mutuelle et à l'image de la société.

Le comité formation propose un programme de formation et des outils d'évaluation adaptés aux besoins des administrateurs, des formateurs externes ou internes en fonction des sujets et des évaluations régulières. Plus généralement, il veille à l'équilibre théorie/pratique des journées de formation.

B.1.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE EFFECTUÉS EN 2018

Changements au sein des Présidents des conseils d'administration

Le Docteur Catherine Vinikoff a été nommée en qualité de Présidente du conseil d'administration de la société MACSF prévoyance.

Monsieur Nicolas Gombault a été nommé en qualité de président du conseil d'administration de la société MFPS.

Changements au sein des dirigeants effectifs

En sa qualité de Président du conseil d'administration de la société MFPS, Monsieur Nicolas Gombault est devenu dirigeant effectif de cette société. Tous les dirigeants effectifs des entreprises d'assurance du groupe sont désormais dirigeants effectifs de la société MACSF SGAM.

Transfert partiel du portefeuille de la MFPS à MACSF assurances

Les assemblées générales des sociétés MACSF assurances et MFPS ont décidé le transfert partiel des contrats Santé des professionnels de santé de la MFPS à MACSF assurances, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert de portefeuille a été approuvé par le collège de l'ACPR par décision n° 2018-C-35 du 13 septembre 2018 puis publiée au Journal officiel le 22 septembre 2018. La MFPS est devenue une mutuelle dédiée aux salariés et aux retraités du groupe MACSF, ce qui a entraîné une modification de l'entière composition de son conseil d'administration.

Modification des statuts de MACSF SGAM

Les modifications statutaires décidées par l'assemblée générale de MACSF SGAM de décembre 2018 portent principalement sur la composition du conseil d'administration (les administrateurs peuvent désormais faire partie du personnel rétribué par la SGAM, sans pour autant que le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne puisse dépasser 10% des membres du conseil d'administration en fonction et chacune des Sociétés Affiliées fondatrices –MACSF assurances et MACSF prévoyance– doit désormais être représentée par cinq personnes physiques au conseil d'administration de la SGAM qui compte ainsi au moins 10 administrateurs).

B.1.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Principe de la politique de rémunération

En 2016, le groupe MACSF a élaboré une politique afin de présenter le dispositif mis en place concernant la rémunération de ses administrateurs et de ses dirigeants effectifs. Cette politique a été validée par les conseils d'administration.

Ce dispositif commun à toutes les entités (SGAM, sociétés d'assurance mutuelles, sociétés anonymes et mutuelle) correspond au respect des orientations du conseil d'administration de MACSF SGAM sur l'harmonisation des sujets de gouvernance pour le groupe MACSF.

La direction générale, en sa qualité de propriétaire de la politique, est garante de sa mise en place et de son application et la présente au conseil d'administration qui doit l'approuver.

Le comité de sélection et des rémunérations émet un avis à l'attention du conseil d'administration, sur le montant des indemnités des administrateurs ainsi que sur celui de la rétribution du président et du directeur général, et le cas échéant du directeur général délégué et du directeur général adjoint (au titre de leur fonction de dirigeant effectif), des entreprises d'assurance du groupe MACSF.

Le conseil d'administration de chaque entité du groupe MACSF décide du montant des indemnités de ses administrateurs ainsi que celui de la rétribution de son président et de son directeur général, et le cas échéant de son directeur général délégué et de son directeur général adjoint (au titre de leur fonction de dirigeant effectif), après avis du comité de sélection et des rémunérations.

La mise à jour de la politique de rémunération MACSF a été validée par les conseils d'administration des sociétés d'assurance du groupe MACSF des 11, 12 et 14 décembre 2018.

Principe de rémunération des administrateurs

Conformément à la réglementation, les administrateurs peuvent percevoir des indemnités dans le cadre de leurs fonctions. L'assemblée générale fixe le plafond du montant global annuel des indemnités que le conseil d'administration peut décider d'allouer à l'ensemble des administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

Le comité de sélection et des rémunérations propose au conseil le montant des indemnités qui peut être examiné tous les trois ans.

Les administrateurs peuvent percevoir des indemnités au titre de leur participation au conseil d'administration, à une formation, à la Journée des administrateurs ou à un Séminaire d'administrateurs, mais également au titre de la préparation des séances de conseil d'administration ou dans le cadre de mission spéciale et le cas échéant, de leur participation à un comité d'études.

Les frais sont remboursés, sur présentation de justificatifs originaux, sur la base des frais réels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Rétributions du président

Compte tenu des missions attribuées au président par le code des assurances, le conseil d'administration lui alloue une rémunération mensuelle non cumulable avec toute autre indemnité prévue par la société qu'il préside.

En cas de cumul de mandats de président au sein des sociétés du groupe MACSF, l'indemnité mensuelle est calculée en fonction du nombre de mandats supplémentaires (100 % de la rémunération mensuelle pour le premier mandat de président et 50 %, ou 100 % lorsque le second mandat concerne MACSF SGAM, de la rémunération mensuelle pour un second mandat de président ou plus). Le montant de cette indemnité peut être examiné tous les trois ans.

Pour le cas où un comité d'études se réunit sous la forme d'une réunion commune avec un ou plusieurs comités des sociétés du groupe MACSF, le président du conseil d'administration ne perçoit pas d'indemnité pour sa participation à cette réunion commune, considérant qu'il représente au sein des comités d'études la société pour laquelle il est président.

Le président ne perçoit pas d'indemnité de préparation des séances du conseil d'administration au titre de ses mandats d'administrateur au sein des autres instances du groupe MACSF.

Rémunération des dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs des sociétés du groupe MACSF sont salariés de la société MACSF SGAM. A ce titre, ils perçoivent, comme l'ensemble des salariés du groupe MACSF, une rémunération fixe brute annuelle comprenant 13,5 mois de salaire, une rémunération variable (participation intéressement et prime d'objectifs) et le cas échéant, des avantages en nature tels que l'attribution d'un véhicule de fonction et/ou d'un logement de fonction.

Le directeur général

La rétribution du directeur général, en qualité de mandataire social et/ou de dirigeant salarié, est fixée par le conseil d'administration après avis du comité de sélection et des rémunérations. Cette rétribution peut être examinée chaque année dans les mêmes conditions.

La spécificité du directeur général groupe : attribution de la part variable de la rémunération

La partie variable de la rémunération du directeur général groupe est appréciée en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés annuellement dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Les directeurs généraux délégués et les directeurs généraux adjoints

Les directeurs généraux délégués et les directeurs généraux adjoints peuvent recevoir une rémunération au titre de leur fonction de dirigeant effectif sur proposition du directeur général en accord avec le directeur général groupe, et après avis du comité de sélection et des rémunérations.

Régimes de retraite complémentaire

Les collaborateurs ayant le statut de cadres de direction disposent d'une retraite complémentaire AGIRC ARRCO, d'une retraite supplémentaire article 83 (Fonds Pension) et d'une retraite article 39. En ce qui concerne les mandataires sociaux, les indemnités versées sont soumises à la retraite complémentaire AGIRC ARRCO (sauf les mandataires dont la rémunération est sous forme de jetons de présence).

Rémunération des salariés

La politique de rémunération est établie en fonction du plan stratégique défini par le groupe MACSF. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs et est adaptée aux différentes catégories de métiers. Dans le respect des dispositions légales, conventionnelles et règlementaires, la politique de rémunération veille à maintenir un équilibre constant entre :

- l'équité interne (offrir des salaires équitables selon l'expérience et la performance des collaborateurs) ;
- la compétitivité externe (attirer les meilleurs, retenir les plus performants) ;
- l'équilibre financier (maîtriser l'évolution de la masse salariale).

La rémunération est structurée entre un salaire fixe, une part variable et une rémunération différée (intéressement et participation). Le salaire fixe est versé sur 13,5 mois correspondant au salaire de base (12 mensualités), à la prime vacances (1/2 mensualité) et au 13^{ème} mois (1 mensualité). Il évolue au fil des augmentations collectives et individuelles fixées lors des négociations annuelles obligatoires et viennent respectivement maintenir le pouvoir d'achat et reconnaître une progression dans la maîtrise du poste. La part variable vise à rémunérer l'implication et la performance des collaborateurs dans le cadre de règles partagées. Les primes individuelles (ou au mérite) reconnaissent les efforts spécifiques fournis au cours de l'année. Les primes sur objectifs, elles, sont directement liées à la performance. Ce système est fondé sur la fixation d'objectifs annuels individuels et collectifs. Les salariés du groupe MACSF bénéficient des primes de participation et d'intéressement attribuées conformément aux termes de l'accord conclu avec les organisations syndicales du groupe MACSF.

Le groupe MACSF met l'accent sur la performance collective, en lien avec ses valeurs mutualistes envers les professionnels de santé, tout en veillant à garantir un dispositif de rémunération compétitif au regard du marché de l'assurance et des mutuelles.

B.1.4 TRANSACTIONS _____

Pour les besoins réglementaires de ce rapport, il est requis de présenter toutes transactions importantes, conclues en 2018, avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Le groupe MACSF et ses entités n'ont conclu, dans ce cadre, aucune transaction importante.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ _____

En 2016, le groupe MACSF a élaboré une politique afin de présenter le dispositif que le groupe MACSF a mis en place concernant la compétence et l'honorabilité des dirigeants et des fonctions clés conformément au texte et à l'esprit des exigences réglementaires de la directive Solvabilité II transposées dans les codes concernés. Cette politique a été validée par les conseils d'administration. Ce dispositif commun à toutes les entités, sociétés d'assurance mutuelles, sociétés anonymes et mutuelle, correspond au respect des orientations du conseil d'administration de MACSF SGAM sur l'harmonisation des sujets de gouvernance pour le groupe MACSF.

Le secrétariat général, en sa qualité de propriétaire de la politique, est garant de la mise en place et du respect de la compétence et de l'honorabilité. Il est chargé de réviser cette politique une fois par an et de la présenter au conseil d'administration qui doit l'approuver.

Le comité formation est par ailleurs chargé d'établir un programme de formation permettant de répondre aux exigences de compétence.

La mise à jour de la politique de compétence et honorabilité MACSF a été validée par les conseils d'administration des sociétés d'assurance du groupe MACSF des 11, 12 et 14 décembre 2018.

B.2.1 EXIGENCE D'APTITUDE, DE CONNAISSANCES ET D'EXPERTISE _____

Les administrateurs

Chaque président des entités du groupe MACSF veille à ce que les administrateurs disposent collectivement des compétences dans le domaine de l'assurance et des marchés financiers, de la stratégie d'entreprise et son modèle économique, de la gouvernance d'entreprise, de l'analyse financière et actuarielle et de la réglementation du secteur de l'assurance.

Le plan d'action des programmes de formation et du calendrier associé est étudié et proposé par le comité formation afin d'éclairer les décisions des conseils d'administration des entités du groupe MACSF.

Les administrateurs doivent satisfaire aux exigences d'honorabilité fixées par la réglementation. Ils ne doivent ainsi faire l'objet d'aucune des infractions listées à l'article L322-2 du code des assurances ni se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Les dirigeants effectifs

Les personnes désignées en qualité de dirigeants effectifs sont des opérationnels choisis par les conseils d'administration en raison de leur expérience, expertise, compétence et disponibilité afin de prendre les décisions et/ou de proposer des opérations aux instances dans le meilleur intérêt des entités du groupe et en pleine responsabilité. Les décisions relevant des dirigeants effectifs sont prises selon un processus garantissant le principe des quatre yeux dans les instances concernées par la nature de décision stratégique.

Les dirigeants effectifs sont désignés par le conseil d'administration de chaque entité du groupe et sont notifiés à l'ACPR conformément aux instructions de cette autorité.

Les dirigeants effectifs doivent satisfaire aux exigences d'honorabilité fixées par la réglementation. Ils ne doivent ainsi faire l'objet d'aucune des infractions listées à l'article L322-2 du code des assurances ni se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Les responsables de fonctions clés

Les responsables de fonctions clés doivent disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite. Ils doivent avoir une forte capacité de synthèse voire de vulgarisation des connaissances pour extraire de constats techniques les éléments réellement pertinents pour l'organisme ou le groupe et être en mesure de les expliquer clairement aux dirigeants effectifs et au conseil d'administration. Le cas échéant, ils animent l'équipe en charge de la fonction et doivent à ce titre disposer de capacités suffisantes en termes de management d'équipe et d'organisation.

Le responsable de la fonction clé « gestion des risques » dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques de l'organisme ou du groupe, qu'ils soient directement liés aux activités d'assurance ou de réassurance, financiers ou opérationnels, ainsi que de leurs interactions et de l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Il veille à assurer une analyse prospective de ces questions. Il s'agit donc d'une personne dotée d'une vision transversale de l'organisme et de ses risques, qui dispose de suffisamment d'expérience de l'activité de l'organisme et d'une culture suffisamment étendue sur chacun de ces sujets.

Au-delà des nécessaires compétences en méthodologie d'audit interne, le responsable de la fonction clé audit interne doit avoir des connaissances générales sur les activités importantes pour l'organisme ou le groupe, lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques rencontrées par les auditeurs experts.

La responsabilité de la fonction actuarielle est exercée par des personnes qui ont une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'organisme ou groupe et qui peuvent démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

La fonction de vérification de la conformité comprend l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'organisme ou du groupe concerné, ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Les responsables des fonctions clés doivent satisfaire aux exigences d'honorabilité fixées par la réglementation. Ils ne doivent ainsi faire l'objet d'aucune des infractions listées à l'article L322-2 du code des assurances ni se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

B.2.2 APPRÉCIATION DE LA COMPÉTENCE ET DE L'HONORABILITÉ _____

Les administrateurs

Le processus de recrutement des administrateurs a été confié par les conseils d'administration au comité de sélection et des rémunérations. Une procédure basée sur la vérification de la motivation, la disponibilité et la compétence a été validée. Concrètement le comité de sélection et des rémunérations examine le dossier de candidature comprenant éventuellement une attestation de niveau de formation délivré par un organisme de formation externe.

Procédure de recrutement des administrateurs

- demande et réception d'un CV et d'une lettre de motivation ;
- 1^{er} examen du CV et de la lettre de motivation : opportunité de la candidature ;
- 1^{er} entretien candidat (candidature spontanée ou recommandée): président de la société concernée ;
- 2^{ème} examen du CV et de la lettre de motivation : honorabilité et potentiel d'expérience et de compétence et conflit d'intérêt éventuel ;
- 2^{ème} entretien candidat (candidature spontanée ou recommandée) : président et membres du comité de sélection et rémunérations volontaires ;
- comité de sélection et rémunérations : avis sur le candidat ;
- conseil d'administration : avis du comité ; vote pour l'agrément en vue de présenter le candidat en AGO ;
- notification au candidat de la décision du CA ;
- AGO : vote de la résolution sur la nomination du candidat au poste d'administrateur.

En cours de mandat, la compétence et l'honorabilité des administrateurs font l'objet d'un bilan individuel annuel établi par le président du conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs

Les désignations des dirigeants effectifs sont notifiées à l'ACPR qui les agréé, vérifiant de fait leurs compétences et leur honorabilité. En cours de mandat, la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs sont appréciées par les conseils d'administration.

Les responsables des fonctions clés

Les désignations des responsables des fonctions clés sont notifiées à l'ACPR qui les agréé, vérifiant de fait leurs compétences. En cours de mandat, la compétence et l'honorabilité des responsables des fonctions clés sont appréciées par le directeur général de chaque entité pour les aspects solos et par le directeur général groupe pour les aspects groupe.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

Le système de gestion des risques

Le système de gestion des risques a pour objectif d'assurer la couverture des risques dans toutes les dimensions requises pour une gestion efficace des risques.

Le système de gestion des risques a trois principaux objectifs communs à l'ensemble des catégories de risques :

- être conforme : l'entreprise se doit d'être en totale conformité avec la réglementation nationale et européenne et les exigences définies au niveau du groupe MACSF et de ses entités ;
- être exhaustif : l'ensemble des risques doit être pris en compte, mis sous contrôle et les décisions prises doivent respecter le cadre de l'appétence au risque ;
- être compétent : l'entreprise et son encadrement doivent être formés à la gestion des risques de sorte à développer un avantage compétitif et créer de la valeur à long terme.

Les premières strates de gestion du risque sont de la responsabilité de toutes les lignes métier et autres fonctions de risques opérationnelles et constituent la première ligne de défense. Elles ont pour principal objectif de préserver un niveau de gestion des risques adéquat au sein de leurs activités mais aussi de fournir à la fonction de gestion des risques les informations sur leurs propres risques ainsi que leurs indicateurs de suivi des risques.

La fonction gestion des risques s'intègre dans la deuxième ligne de défense et assiste la direction générale et le conseil d'administration pour identifier, évaluer et atténuer exhaustivement les risques de l'entreprise. Les objectifs de la fonction gestion des risques sont d'être garant de l'appétence aux risques de l'entreprise, de s'assurer que tous les risques sont sous contrôle, de piloter le dispositif de gestion des risques et d'entretenir une culture de gestion des risques. Pour garantir la bonne conduite de ces objectifs, la fonction de gestion des risques a autorité pour accéder à tous les moyens utiles à l'accomplissement de ses missions. La fonction gestion des risques couvre par ailleurs l'évaluation de la qualité des données.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Afin de superviser le dispositif de gestion des risques, un comité des risques a été constitué, par délégation du comité exécutif auquel il rend compte. Ce comité s'assure que les principaux risques pesant sur le groupe MACSF et sur l'atteinte des objectifs sont identifiés, évalués et gérés et que les actions de remédiation sont prises pour que le niveau de chacun des risques soit compatible avec le niveau d'appétence pour le risque.

Les résultats des modèles et les métriques calculatoires utilisées sont analysés de sorte à s'assurer que les expositions aux risques ne dépassent pas les limites définies dans le cadre de l'appétence aux risques et, le cas échéant, à recommander ou imposer des mesures de limitation/diminution des risques. Il est ainsi possible d'identifier les zones à risque sur la base des indicateurs de risque définis par les métiers.

L'ensemble de ces réflexions alimente l'ORSA. La mise en œuvre du processus ORSA s'inscrit dans le temps comme un outil d'analyse décisionnelle et stratégique. L'ORSA est un processus itératif dans lequel participent les administrateurs, les dirigeants effectifs ainsi que les directions opérationnelles. De fréquence annuelle, cet exercice prospectif d'évaluation est opéré conformément à une procédure interne qui concerne l'actualisation des objectifs du plan stratégique, la sélection des scénarios de risques majeurs, le calcul des impacts de ces scénarios et enfin la validation des résultats. Les conclusions de l'ORSA sont prises en compte pour actualiser ou amender le plan stratégique du groupe MACSF et de ses entités.

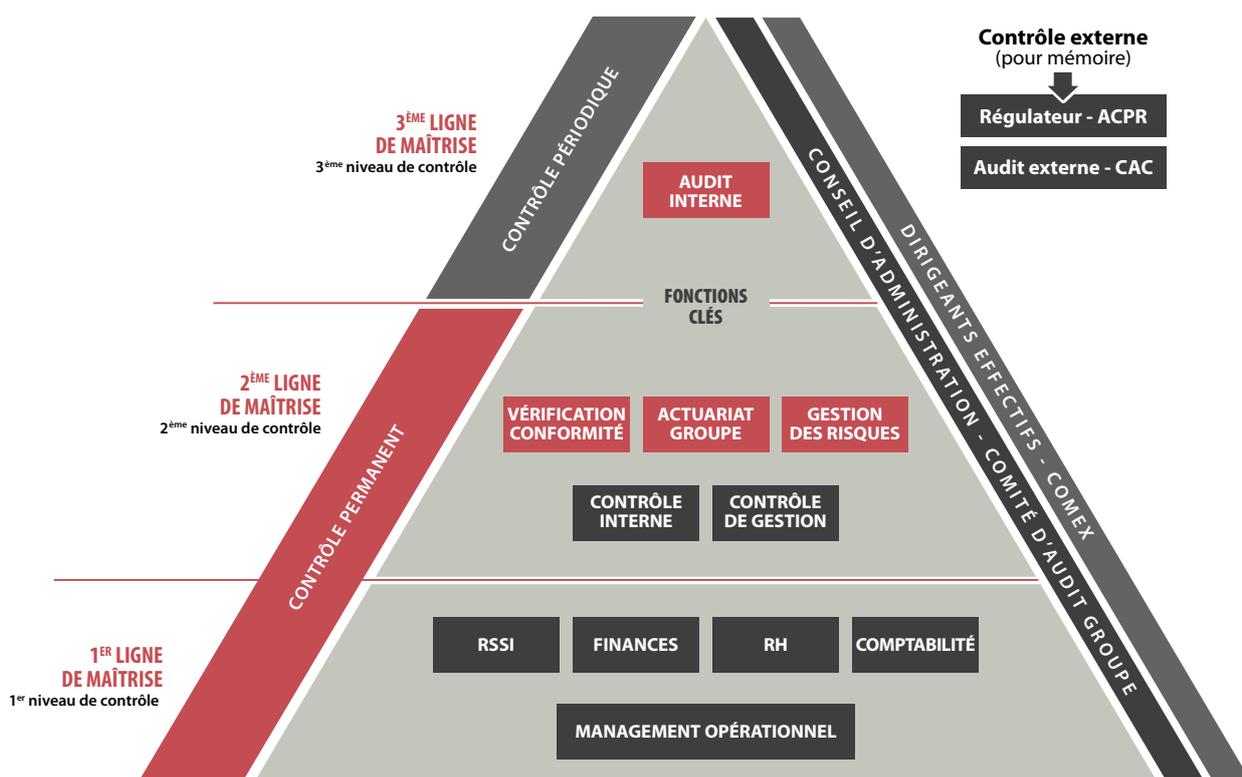
Les scénarios de stress sont élaborés, partagés avec les opérationnels puis avec les membres du comité exécutif avant d'être débattus avec les administrateurs. Les scénarios de stress retenus font l'objet d'une analyse quantitative détaillée et sont utilisés pour calculer le besoin global de solvabilité. Ces scénarios sont élaborés sur la base des risques inhérents aux activités spécifiques à chaque entité du groupe, en tenant compte de facteurs endogènes et exogènes pouvant impacter l'activité et donc le bon déroulement du plan stratégique.

B.4 SYSTÈME DE CONFORMITÉ ET DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne vise à garantir l'efficacité opérationnelle des processus et du dispositif de contrôle interne du groupe MACSF et de ses entités. Il fournit une information continue aux administrateurs sur son activité via le comité d'audit. Le dispositif de contrôle fait d'autre part l'objet d'une surveillance permanente au travers du suivi des incidents, des résultats de contrôles et des remarques formulées par les commissaires aux comptes.

Le processus de contrôle est présent dans toutes les activités et à tout niveau dans l'organisation et est organisé autour de trois lignes de défense. Chaque direction du groupe a la responsabilité de la mise en place des procédures métiers sur lesquelles s'adosent les contrôles de 1^{er} niveau et de la mise en œuvre effective du système de contrôle interne au travers notamment de contrôles continus des activités. Au travers de contrôle de 2^{ème} niveau, le département contrôle interne vérifie l'existence, la pertinence et l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau et veille à la supervision du système de contrôle interne. Le 3^{ème} niveau est assuré par l'audit interne en évaluant notamment l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de gouvernance et de maîtrise des risques



RSSI : Responsable de la Sécurité et des Systèmes d'Information.

La méthodologie du contrôle interne est organisée en plusieurs axes complémentaires d'analyse des risques :

- cartographie et évaluation des risques : la nomenclature des risques permet de dresser l'inventaire des risques de façon exhaustive pour le groupe MACSF et ses entités. Les risques sont évalués sur la base de la cartographie ainsi définie en fonction de leurs impacts, de leur probabilité d'occurrence et de la qualité du dispositif de contrôle ;
- missions de contrôle : les missions sont définies sur la base d'un plan de contrôle. Les modalités d'intervention des missions sont définies en amont pour veiller à l'efficacité des contrôles. Suite aux travaux de contrôle, les résultats sont restitués aux directions concernées et au comité d'audit pour déterminer des plans d'action adéquats ;
- collecte et suivi des incidents : le recensement des incidents permet d'identifier les zones sensibles et de développer les contrôles nécessaires. Cette base historique permet entre autre de dégager une vision effective et chiffrée des risques. Un rapport des incidents est élaboré mensuellement et adressé à la direction générale, avec le suivi des actions de correction et de remédiation mises en œuvre.

Vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité fait partie intégrante du système de contrôle interne. Elle participe aux contrôles permanents de 2^{ème} niveau en s'assurant du respect par l'ensemble du groupe MACSF et de ses entités des dispositions légales, réglementaires et administratives. La principale mission de la fonction de vérification de la conformité consiste en l'identification et l'analyse des normes juridiques et réglementaires applicables, afin de déterminer si elles sont susceptibles d'impacter les entités du groupe MACSF tant dans leur structure et leur organisation que dans leurs activités et leurs projets.

La fonction de vérification de la conformité bénéficie d'un rattachement hiérarchique non opérationnel à un niveau suffisamment élevé de l'organisation pour garantir son indépendance et avoir un libre accès à toute l'information et à toutes les personnes nécessaires au bon accomplissement de ses missions.

La fonction de vérification de la conformité a pour mission de :

- assurer la veille réglementaire : la veille garantit un suivi régulier, structuré et formalisé des évolutions possibles des textes applicables aux activités d'assurance et de financement du groupe MACSF et de ses entités ;
- identifier et évaluer les risques de non-conformité : la fonction de vérification de la conformité a établi un référentiel des obligations réglementaires permettant d'identifier les risques de non-conformité et leurs impacts. La mise en place de normes, de formations et de méthodologies en lien avec le traitement des risques de non-conformité est par ailleurs assurée ;
- mettre en œuvre des moyens de contrôles des risques de non-conformité : la fonction de vérification de la conformité établit et met en œuvre un plan d'action et de contrôle par rapport aux principaux risques identifiés. Ce plan couvre à la fois les opérations, l'organisation, les comportements (défaut de conseil, conflit d'intérêt, discrimination, etc.) ainsi que les agréments ;
- contribuer à la préparation et/ou valider l'envoi des reportings réglementaires destinés à l'ACPR ;
- conseiller et alerter la direction générale, les dirigeants effectifs ou le conseil d'administration sur toutes les questions ci-dessus relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

Le groupe MACSF a fait le choix de s'appuyer sur l'organisation existante et d'impliquer les entités et les directions du groupe MACSF. Ainsi, il a été mis en place un maillage s'appuyant sur la nomination de responsables conformité au sein de chaque entité et direction du groupe MACSF.

Les responsables conformité participent au contrôle de 1^{er} niveau. Chaque responsable conformité couvre quotidiennement son périmètre de responsabilité en matière de conformité et met en œuvre la gouvernance et les principes définis au niveau du groupe MACSF. Les responsables conformité concourent par leur action à l'identification et à la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctrices, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de conformité dans le groupe MACSF et ses entités.

Le comité conformité groupe est l'instance collégiale de pilotage de la stratégie de conformité et de gouvernance de la conformité. Le comité conformité groupe examine notamment les faits marquants et les principales actions menées sur les sujets de conformité ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. Il prend également connaissance de l'évolution de la réglementation. Dans ce cadre, il initie, pilote et coordonne la mise en œuvre de plans d'actions dédiés. L'échange d'informations via les responsables conformité permet de créer un territoire de vigilance afin de sécuriser les activités du groupe MACSF et de ses entités.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction clé audit interne s'inscrit dans le dispositif général de gouvernance et de maîtrise des risques et en constitue la 3^{ème} ligne de défense. La charte d'audit interne décrit notamment les missions de la fonction audit interne, le positionnement hiérarchique et les relations entretenues avec les différentes instances de gouvernance, avec les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés. La mise en œuvre du plan d'audit interne est déléguée par la direction générale à la « direction audit et comités administrateurs », qui lui en rend compte, ainsi qu'au comité d'audit groupe. La fonction d'audit interne est rattachée directement au directeur général du groupe, de qui elle tient délégation pour la réalisation de l'ensemble de ses missions et à qui elle rend compte. La fonction d'audit interne est indépendante des autres fonctions clés et des autres secteurs de l'entreprise. La fonction d'audit interne entretient un dialogue continu avec les différents dirigeants effectifs du groupe MACSF et de ses entités ainsi qu'avec les autres membres du comité exécutif et les autres fonctions clés.

Les missions d'audit interne sont réalisées par les auditeurs internes ou des prestataires externes avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires pour mener à bien leurs missions. Ils doivent être qualifiés pour l'objet de la mission à réaliser et respecter les normes déontologiques et de pratiques professionnelles.

L'audit interne est une fonction qui a pour mission de réaliser des opérations de vérification périodiques, avec pour objectif notamment de :

- évaluer et émettre des recommandations sur le fonctionnement et l'efficacité de l'ensemble des activités du groupe MACSF et de ses entités ;
- s'assurer de la validation de l'exactitude et de l'intégrité des informations financières et comptables, de la conformité des activités aux lois et règlements, et d'apporter à la direction générale l'assurance de la maîtrise de ces activités et des risques liés ;
- évaluer l'efficacité du dispositif de gestion des risques, de contrôle et de calcul réglementaire définis dans le cadre de Solvabilité II ;
- présenter et faire approuver par le comité d'audit le résultat des missions réalisées dans le cadre du plan d'audit ;
- s'assurer du respect des décisions prises par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur les bases des recommandations visées au point précédent.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est placée sous la responsabilité du responsable de l'actuariat groupe, qui rapporte hiérarchiquement à un dirigeant effectif du groupe. Ce positionnement lui assure une indépendance et une autorité réelle pour accéder à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses activités et à l'émission de ses opinions.

La fonction actuarielle réalise les missions suivantes :

- coordonner et valider les calculs des provisions techniques ;
- donner une opinion annuelle sur la politique de souscription (ajustements tarifaires, suffisance des primes, risques d'anti-sélection, cohérence avec les autres politiques) ;
- définir et donner une opinion sur la politique de rétention des risques ;
- contribuer à la gestion des risques principalement via une contribution à l'ORSA et en étant responsable des travaux actif-passif.

B.7 SOUS-TRAITANCE _____

B.7.1 DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE _____

La politique d'externalisation a pour objet de présenter le dispositif que le groupe MACSF et ses entités ont mis en place autour de la sous-traitance afin de suivre la performance et les risques liés au fait de sous-traiter une activité ou une fonction opérationnelle.

Le conseil d'administration et la direction générale du groupe MACSF et de ses entités demeurent entièrement responsables de toutes les fonctions et activités externalisées, ce qui implique que le groupe MACSF inclut dans son système de gouvernance un processus de validation, de suivi et d'examen de la qualité du service fourni.

La politique d'externalisation poursuit deux objectifs :

- décrire et préciser les dispositions législatives et réglementaires en matière de sous-traitance/d'externalisation auxquelles le groupe MACSF et ses entités sont soumises ;
- exposer les éléments clés du dispositif de sous-traitance et les moyens mis en œuvre.

La politique s'attache donc à développer les points suivants :

- les réglementations qui encadrent la sous-traitance/l'externalisation et ce qu'elles impliquent en termes de responsabilité pour le groupe MACSF et ses entités ;
- la manière dont le groupe MACSF et ses entités sécurisent chaque étape de la relation avec le sous-traitant;
- une présentation du risque de sous-traitance/d'externalisation et des dispositifs mis en place pour le gérer (de son évaluation à son traitement) ;
- enfin, une présentation des différents éléments de reporting et de communication engagés par le groupe MACSF (en interne ou en externe) et un état des actions de remontée d'alertes au sein de l'entreprise.

Raisons de la sous-traitance/l'externalisation d'activité ou de fonction

La sous-traitance/l'externalisation de tout ou d'une partie d'une activité ou d'une fonction résulte de choix internes propres au modèle de gouvernance du groupe MACSF.

Les principales raisons sont les suivantes :

- organisation interne : dans un souci de rationalisation des coûts du groupe MACSF, les entités sont amenées à sous-traiter leurs moyens techniques, matériels et humains ;
- ressources humaines et savoir-faire : les entités du groupe MACSF recourent à la sous-traitance d'activités ou fonctions lorsqu'elles ne disposent pas des moyens humains ou du savoir-faire technique nécessaires à leur mise en œuvre au sein de l'entité. Cette sous-traitance peut être de nature intragroupe ou externe ;
- conflits d'intérêts : les entités du groupe MACSF recourent également à la sous-traitance d'activités ou fonctions dans certains contrats qui proposent aux sociétaires une protection juridique en option (contrat auto, multirisque habitation et propriétaire non occupant). En effet, la prévention des conflits d'intérêts sur ce point est régie par l'article L322-2-3 du Code des assurances ;
- agréments : les entités du groupe MACSF peuvent recourir aussi à la sous-traitance d'activités ou fonctions lorsqu'elles ne disposent pas des agréments nécessaires à l'exercice de ces activités.

B.7.2 SOUS-TRAITANCE DE TOUTE ACTIVITÉ OU FONCTION OPÉRATIONNELLE IMPORTANTE OU CRITIQUE _____

Sous-traitance/externalisation intragroupe

Les activités des entités du groupe MACSF sont réalisées grâce aux prestations support de MACSF assurances, en matière notamment de distribution, de systèmes d'information, de ressources humaines et, de manière générale, concernant tout besoin auquel il est utile de pourvoir.

Ces prestations entrent dans le cadre défini par la politique d'externalisation et font l'objet d'une convention écrite, qui comprend notamment un accord de distribution ainsi que le cadre d'obligations entre les parties s'agissant de LCB-FT, de protection des données personnelles, de contrôle interne.

Ce cadre contractuel est complété autant que nécessaire par des normes, des procédures et des instructions opérationnelles émanant des entités du groupe MACSF. Elles n'entraînent en effet aucune délégation de responsabilités de la part des dirigeants effectifs des entités du groupe MACSF et sont déployées, suivies et contrôlées au même titre et avec la même diligence que les activités menées en propre par ces entités.

Sous-traitance externe

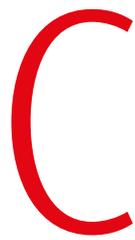
Certaines entités du groupe MACSF externalisent auprès de prestataires, tous situés sur le territoire français, les prestations suivantes :

- des prestations d'assistance ;
- la gestion de contrats d'assurance santé complémentaire et de sinistres ;
- la gestion de garanties vie et non-vie et des sinistres ;
- la gestion des garanties protection juridique des contrats automobile et multirisque habitation.

Ces prestataires sont dotés des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaires pour exercer les activités et fonctions qui lui ont été confiées de manière satisfaisante.

B.8 AUTRES INFORMATIONS _____

Il n'y a pas d'autres informations relatives au système de gouvernance.



PROFIL DE RISQUE

- C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION
- C.2 RISQUE DE MARCHÉ
- C.3 RISQUE DE CONTREPARTIE
- C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ
- C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL
- C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS
- C.7 AUTRES INFORMATIONS

PROFIL DE RISQUE

Le groupe MACSF et ses entités utilisent la formule standard définie dans la réglementation Solvabilité II pour déterminer le capital de solvabilité requis. Le système de gestion des risques s'appuie principalement sur cette approche pour appréhender son profil de risque. Le profil de risque est ainsi décrit de façon synthétique par l'analyse de la décomposition du capital de solvabilité requis par module de risque (souscription, marché, crédit et opérationnel). L'exposition du groupe MACSF et de ses entités à chacun des risques peut ainsi être analysée quantitativement à travers la contribution des différents modules de risque au capital de solvabilité requis. Cette analyse nous permet de déterminer les risques auxquels les entités sont exposées ainsi que leur importance relative.

Une batterie d'indicateurs et d'outils de gestion des risques est conjointement déployée pour appréhender de façon rigoureuse et exhaustive les risques du groupe MACSF et de ses entités.

Répartition du capital de solvabilité requis

Le tableau suivant présente l'ensemble des contributions des modules de risque rapportées au capital de solvabilité requis à fin 2018 pour le groupe MACSF et ses entités (il est important de noter que la contribution des risques au capital de solvabilité requis peut dépasser 100 % ; les effets de diversification entre les modules de risque et l'ajustement par les impôts différés diminuent le capital de solvabilité requis).

Modules de risque

<i>risque exprimé en % du capital de solvabilité requis</i>	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF Prévoyance	MFPS	LIBEA
Vie	19%	22%	1%	1%	0%	0%
Non-vie	23%	0%	47%	0%	0%	40%
Santé	8%	0%	19%	0%	13%	55%
Marché	94%	88%	90%	115%	100%	30%
Contrepartie	7%	1%	14%	1%	1%	25%
Opérationnel	11%	9%	7%	1%	0%	8%
Capital de solvabilité requis	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Note : les modules de risque exprimés en % du capital de solvabilité requis sont nets des capacités d'absorption de pertes des provisions techniques.

Le groupe MACSF a principalement un risque de marché accompagné dans une moindre mesure par des risques souscription vie et non-vie bien équilibrés reflétant le bon niveau de diversification des engagements d'assurance du groupe.

En 2018, deux grandes familles d'entités se distinguent à travers l'analyse de la contribution des différents modules de risque au capital de solvabilité requis :

- MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MFPS ont leur capital de solvabilité requis principalement déterminé par le risque de marché (avec des contributions comprises entre 88 % et 115 %) ;
- LIBEA a son profil de risque porté par le risque de souscription (non-vie et santé) ;

⁽¹⁾ L'analyse du risque de liquidité (voir partie C.4), risque non mesuré par le pilier I de Solvabilité II, est suivie par l'intermédiaire d'une classification interne des placements tenant compte du type de produit financier et éventuellement de sa notation

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est le risque que prend une société d'assurance en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou de personnes morales. Les entités du groupe MACSF assurent des risques vie, non-vie et santé dans le cadre d'une gamme de produits fortement diversifiée.

Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est suivie à travers les modules de risque vie, non-vie et santé de la formule standard. Nous observons les particularités suivantes :

- le groupe MACSF a un risque de souscription diversifié entre les trois modules de souscription. Les risques vie et non-vie dominent le risque santé ;
- MACSF épargne retraite a un module de risque vie porté essentiellement par les sous modules de risques de rachats et de frais ;
- le risque de souscription de MACSF assurances et de LIBEA se décomposent en risque non-vie et santé ;
- MACSF prévoyance a uniquement un risque vie particulièrement mineur ;
- MFPS a une contribution au capital de solvabilité requis principalement portée par le module de risque santé.

L'évolution du risque de souscription entre fin 2017 et fin 2018 est faible pour le groupe MACSF et ses entités à l'exception de MFPS qui a vu la contribution de son module de risque santé diminuer fortement. Cette diminution est due au transfert de portefeuille des contrats santé de MFPS vers MACSF assurances.

Gestion et atténuation du risque de souscription

Le groupe MACSF et ses entités utilisent conjointement plusieurs techniques de gestion et d'atténuation du risque de souscription.

Concernant les produits d'épargne et de retraite, les principaux instruments sont :

- pour le risque de rachat, un suivi des flux et des prestations réalisé chaque mois ;
- pour le risque de décès, le taux de décès est régulièrement observé pour anticiper toute dérive qui nécessiterait une revue des besoins de liquidité ;
- pour le risque de frais, les frais généraux respectent autant que possible avec rigueur les budgets annuels déterminés lors des processus budgétaires ;
- concernant la proportion euro/UC, une politique de partage du risque avec les clients-sociétaires est mise en place en proposant des profils d'investissement adaptés à leur attente de rendement et à leur appétence au risque ;
- l'élargissement de la gamme des produits d'investissement pour garantir auprès des clients-sociétaires l'attractivité des supports en unités de compte pour l'épargne de long terme.

Concernant les produits d'assurance non-vie et d'assurance de personnes, les principaux instruments sont :

- une politique de tarification évolutive prenant en compte tout changement significatif qui aurait été mesuré par les équipes actuarielles ;
- une politique de souscription rigoureuse qui détermine les limites de garantie, les franchises et les exclusions ;
- la surveillance des portefeuilles à travers les ratios de sinistralités sur prime analysés régulièrement pour appréhender toute dérive et modifier en conséquence la tarification ;
- la surveillance de l'évolution des pratiques médicales, de l'organisation des soins et la prise en compte de l'environnement de travail des professionnels de santé par le conseil médical de la MACSF ;

- une surveillance de l'évolution de la consommation médicale pour garantir une tarification appropriée des produits d'assurance santé ;
- le suivi des jurisprudences et des évolutions des nomenclatures de remboursement ;
- la sélection des risques effectuée sur l'engagement financier et assurantiel des risques souscrits en prévoyance et décès ;
- les formalités médicales nécessaires à la sélection pour l'assurance emprunteur et pour les plans de prévoyance ;
- l'analyse des médecins conseils qui apportent une compétence pointue non seulement sur les professions médicales et leurs spécialités mais aussi sur les modes d'exercice de chacun des clients-sociétaires. Le suivi des contrats d'assurance par les médecins collaborateurs de la MACSF est réalisé tant en souscription qu'en sinistre;
- enfin, le groupe MACSF poursuit depuis plusieurs années une politique de réassurance bien définie. Elle consiste à protéger les rétentions dans les différentes branches contre le risque de hausse de la sinistralité de pointe, en raison d'évènements exceptionnels, ou d'un alourdissement du coût des sinistres du fait d'évolutions juridiques, économiques ou réglementaires.

Concentration du risque de souscription

Le nombre de produits d'assurance et le nombre de contrats souscrits par produit assurent au groupe MACSF et à ses entités de bénéficiaire simultanément d'une grande diversification des risques assurantielles ainsi que d'un fort niveau de mutualisation. La gestion du risque de concentration du groupe MACSF et de ses entités provient principalement d'une politique de souscription qui cherche de façon continue à diversifier ses engagements en tenant compte des profils des clients-sociétaires. Le groupe MACSF et ses entités ont par ailleurs pour ambition de soutenir leur chiffre d'affaires dans un objectif de diminution du risque de concentration en augmentant son portefeuille de contrats.

Sensibilité au risque de souscription

Concernant la sensibilité au risque, le groupe MACSF et ses entités ont effectué de nombreux stress-tests internes et spécifiques à leurs activités. Ces scénarios sont définis au niveau de l'entité et leurs impacts sont évalués aussi bien par entité comme au niveau du groupe. Les principaux scénarios de stress qui pourraient avoir un impact sur la solvabilité du groupe MACSF et sur celle de ses entités vis-à-vis du risque de souscription sont les suivants :

- un choc important et brutal de baisse du taux d'unités de compte dans le portefeuille (pour MACSF épargne retraite et le groupe MACSF) ;
- un scénario lié à la responsabilité civile professionnelle médicale avec un développement significatif des portefeuilles à risque en lien à un évènement non sériel (MACSF assurances).

C.2 RISQUE DE MARCHÉ _____

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille d'actifs.

Exposition au risque de marché

Le groupe MACSF investit dans des actifs dont les risques sont identifiés, mesurés, suivis, gérés, contrôlés et déclarés. Le groupe MACSF et ses entités respectent les principes de la « personne prudente » telle que définie dans Solvabilité II. Le groupe MACSF a par ailleurs une politique de diversification des actifs et des émetteurs. Ces sujets sont abordés dans les comités de gestion à fréquence hebdomadaire et dans les comités d'orientation financière à fréquence trimestrielle.

Le risque de marché est le risque le plus significatif en termes de contribution au capital de solvabilité requis pour le groupe MACSF, MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MFPS. Il est principalement porté par les sous modules de risque de spread et action. La contribution du module de risque de marché au capital de solvabilité requis global a peu évolué entre 2017 et 2018.

Gestion et atténuation du risque de marché

Le groupe MACSF et ses entités prennent en considération le risque de marché dans le cadre de leur gestion intégrée des risques et se dotent d'une stratégie d'atténuation du risque adaptée à leur profil d'investissement. Le groupe MACSF et ses entités intègrent le risque de marché dans leurs décisions d'investissement.

Les principales techniques de gestion et d'atténuation du risque de marché du groupe MACSF et de ses entités sont :

- de nombreux et réguliers comités de suivi des risques de marché et d'orientation de la politique de placement;
- le suivi hebdomadaire de chaque émetteur et de chaque titre ;
- l'analyse à dire d'experts de la direction financière et la revue des analyses financières de la place ;
- des règles d'investissement ;
- le suivi de la Value at Risk à 99% du portefeuille et l'analyse de la performance des placements ;
- la prise en compte du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché dans les décisions d'investissement.

Le comité d'orientation financière, de fréquence trimestrielle, permet de suivre la politique de gestion financière. Un comité financier précède le comité d'orientation financière. Ses intervenants, membres de sociétés de gestion reconnues, ont pour mission de présenter leur vision des marchés et des risques financiers aux membres du comité d'orientation financière. Ces comités sont précédés de deux comités : comité actif-passif et comité des unités de compte.

Les lignes directrices de la politique de placement sont suivies et contrôlées à l'occasion des réunions de gestion hebdomadaires entre les directeurs financiers et le directeur général. Lors de ces réunions, les marchés, les portefeuilles, les risques de signatures et les performances sont surveillés. Le groupe MACSF et ses entités ont mis en place un suivi strict inspiré directement des méthodes d'analyse financière du Private Equity, avec un suivi hebdomadaire de chaque émetteur et de chaque titre en fonction de leur risque. Les membres du comité d'orientation financière sont ainsi informés des évolutions. Un point est aussi effectué à chaque séance du conseil d'administration.

L'analyse à dire d'experts permet de tenir compte de phénomènes non modélisables ou non quantifiables. Le département financier alimente son point de vue sur la situation financière actuelle et à venir en effectuant ses propres analyses économiques et financières. Les analyses de marché proposées par la place sont aussi régulièrement étudiées.

Les règles d'investissements se veulent toujours très prudentes et évolutives. Le principe est de retenir la liquidité et la transparence comme critères d'investissement. Le groupe MACSF et ses entités ne détiennent aucun produit structuré ou complexe qui ferait appel à des modèles de valorisation. Tous les titres détenus côtés font l'objet d'une valorisation de marché. Les actifs détenus non côtés sont valorisés chaque année par des experts indépendants ou en référence à la valorisation fournie par un fonds indépendant et audité.

La Value at Risk à 99% des portefeuilles et les attributions de performances permettent d'appréhender toute augmentation du risque de marché.

Enfin, le capital de solvabilité requis au titre du risque de marché, calculé titre par titre, est suivi à fréquence régulière.

Concentration du risque de marché

La concentration des risques de marché est mesurée par le capital de solvabilité requis pour le sous module de risque de concentration. Le risque de concentration, au titre du risque de marché, est nul pour le groupe MACSF et ses entités.

La gestion de la concentration des risques de marché est assurée par deux approches complémentaires. D'une part, la diversification des risques de marché est tout d'abord contrôlée émetteur par émetteur puis par des bornes d'investissement définies par classe d'actifs. D'autre part, la VaR à 99 % du portefeuille permet de suivre le bénéfice de la diversification des placements du groupe MACSF et de ses entités. La contribution de chaque classe d'actifs à la VaR agrégée ainsi que le gain de diversification sont suivis.

Sensibilité au risque de marché

Le groupe MACSF et ses entités effectuent des stress-tests financiers sur cinq ans d'activité en intégrant leurs propres hypothèses de stress dont notamment :

- un scénario à la japonaise de baisse prolongée des taux ;
- un scénario de crise financière incluant une hausse brutale des taux, un choc action et un choc immobilier.

Ces deux scénarios impacteraient le groupe MACSF et MACSF épargne retraite.

C.3 RISQUE DE CONTREPARTIE _____

Le risque de contrepartie est défini comme étant le risque résultant de la possibilité des contreparties financières du groupe MACSF ou de ses entités de ne pas respecter leurs engagements.

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie du groupe MACSF et de ses entités est particulièrement faible à fin 2018 comme à fin 2017. Il provient des créances que le groupe MACSF et ses entités détiennent vis-à-vis de leurs réassureurs, de leur conservateur pour l'activité de placement, de leur banque des flux ainsi que vis-à-vis des clients-sociétaires.

Gestion et atténuation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie vis-à-vis des réassureurs est faible par l'intermédiaire de garanties élevées en lien aux provisions cédées. Par ailleurs, la part des réassureurs dans chacun des traités du groupe MACSF et de ses entités est fortement diversifiée. L'évolution du budget de réassurance ainsi que le rating et les perspectives de rating des réassureurs auprès desquels sont placées les couvertures du groupe MACSF et de ses entités sont aussi suivies pour contrôler le risque de contrepartie vis-à-vis des réassureurs.

Concentration du risque de contrepartie

La concentration du risque de contrepartie est faible pour le groupe MACSF et ses entités. Le risque de concentration en lien au plan de réassurance est géré par traité avec une forte diversification des réassureurs.

Sensibilité au risque de contrepartie

Un scénario de stress de type catastrophe naturelle a été mené pour mesurer le risque de contrepartie vis-à-vis des réassureurs : tempête bicentenaire (Lothar et Martin) avec le défaut du principal réassureur. Ce scénario n'a pas d'impact sur la solvabilité du groupe MACSF et de ses entités.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité consiste pour l'entreprise à ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. En l'absence d'un marché actif et liquide, la question du risque de liquidité vient se greffer sur la gestion du risque de marché stricto sensu. En effet, la valeur de marché de l'instrument n'a de sens que s'il est effectivement possible de liquider cet instrument à ce prix, ou si l'on a la certitude de conserver l'instrument jusqu'à son échéance.

Exposition au risque de liquidité

Le groupe MACSF et ses entités suivent leur risque de liquidité à travers une échelle de liquidité des actifs (allant de 1 à 6) déterminée en interne et composée de deux facteurs successifs de classification : le type d'actif et éventuellement son rating.

Pour le groupe MACSF, 30% des placements sont dans l'échelle de liquidité considérée comme la plus liquide. Ce niveau de liquidité élevé est du même ordre de grandeur pour chacune des entités et a peu évolué entre fin 2017 et fin 2018.

A fin 2018, le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures du groupe MACSF s'établit à 77,5 millions d'euros (79,5 millions d'euros pour MACSF assurances, et 0,7 million d'euros pour LIBEA).

Gestion et atténuation du risque de liquidité

La gestion et l'atténuation du risque de liquidité, y compris sur la période de planification, sont assurées par différents mécanismes complémentaires :

- le suivi des flux de passif et des conditions macroéconomiques ;
- la détermination du seuil de trésorerie ;
- le rééquilibrage et l'anticipation des mouvements de trésorerie ;
- une stratégie de gestion de la liquidité intégrant des stress de rachat.

Une synthèse des flux de passif hebdomadaire permet de mesurer le besoin de liquidité courant de base pour garantir au groupe MACSF et à ses entités un fonctionnement normal. La direction financière suit par ailleurs les évolutions des conditions macroéconomiques pour déterminer le besoin supplémentaire de liquidité en lien avec la situation des marchés.

Lors des réunions de gestion hebdomadaire, le seuil de trésorerie à détenir en portefeuille est revu et éventuellement ajusté tout en respectant les bornes d'investissement.

Un rééquilibrage de la trésorerie par rapport au niveau cible est opéré quotidiennement. La trésorerie est placée sur un panel d'OPCVM monétaires et court termes revu toutes les semaines, diversifié et très liquide. Les ratios d'emprise sont aussi suivis hebdomadairement. Les mouvements de trésorerie sont par ailleurs anticipés autant que possible en établissant des prévisions qui sont ensuite comparées au réel.

La direction financière développe aussi une stratégie de gestion du risque de liquidité suite à des retraits massifs de la part des clients-sociétaires. Elle s'assure que ses objectifs puissent être atteints même en période de crise, et ce, sans avoir à recourir à la liquidation en moins-value de ses actifs.

Concentration du risque de liquidité

Du fait de la forte granularité, de l'indépendance et du nombre important de produits d'assurance distribués, la concentration du risque de liquidité en lien aux engagements d'assurance non-vie et d'assurance de personnes est particulièrement faible pour le groupe MACSF et ses entités.

La concentration du risque de liquidité vis-à-vis des engagements en lien aux produits d'épargne et de retraite est suivie rigoureusement par le groupe MACSF et MACSF épargne retraite qui mènent notamment des études de sensibilité à des situations de rachat massif en épargne ciblées sur certaines typologies de clients-sociétaires.

Le groupe MACSF et ses entités ont pour ambition de soutenir leur chiffre d'affaires dans un objectif continu de diminution du risque de concentration de liquidité en augmentant leur portefeuille de contrats.

Sensibilité au risque de liquidité

Concernant la sensibilité au risque de liquidité, le groupe MACSF et MACSF épargne retraite ont effectué un scénario de stress de rachats sur les produits d'épargne des clients-sociétaires patrimoniaux ciblant les encours les plus élevés de MACSF épargne retraite. Ce scénario n'a pas d'impact significatif sur la solvabilité du groupe MACSF ou sur celle de MACSF épargne retraite.

Le risque de liquidité des activités non-vie et d'assurance de personnes étant négligeable, il n'est mené aucun scénario de stress de liquidité ou d'analyse de sensibilité.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL _____

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel ainsi défini comprend les risques juridiques.

Exposition au risque opérationnel

Le capital de solvabilité requis au titre du risque opérationnel s'établit à 144 millions d'euros à fin 2018 pour le groupe MACSF soit une contribution au capital de solvabilité requis global de 11 %.

Gestion et atténuation du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel est d'abord encadrée par une nomenclature des risques afin de faciliter leur identification. Le département contrôle interne et le management recensent de façon ouverte les risques. A chaque risque est associé un degré de maîtrise calculé en deux temps :

- calcul du risque inhérent à l'activité et contre lequel doit se prémunir le groupe MACSF et ses entités ;
- calcul du risque résiduel mettant en valeur l'efficacité du dispositif de contrôle et mesurant l'exposition du groupe MACSF et de ses entités aux risques.

A l'issue de l'évaluation, la cartographie des risques est mise à jour ou actualisée. La cartographie des risques fait l'objet d'une revue annuelle par les directions du groupe afin de s'assurer de l'exhaustivité des risques recensés et de mettre à jour les évaluations conformément à la méthodologie.

Concentration du risque opérationnel

Les risques opérationnels sont suivis au travers de la cartographie des risques. Les éventuelles concentrations des risques opérationnels peuvent dans ce cadre être observées ou identifiées.

Sensibilité au risque opérationnel

Le groupe MACSF a réalisé les exercices de stress opérationnels suivants en 2018 :

- un scénario de panne informatique;
- un scénario de cyber attaque avec virus imbriqué.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS _____

Il n'y a pas d'autres risques importants.

C.7 AUTRES INFORMATIONS _____

Il n'y a pas d'autres informations particulières.

D

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 ACTIFS

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.3 AUTRES PASSIFS

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

D.5 AUTRES INFORMATIONS

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

La date de référence de l'exercice est le 31 décembre 2018.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- la directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- la directive OMNIBUS 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- le règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), ainsi que le règlement délégué 2016/467 de la commission du 30 septembre 2015 modifiant le règlement délégué précédent ;
- la documentation EIOPA à savoir les textes ITS et guidelines (orientations) qui complètent les références précédentes.

Le périmètre de consolidation et de retraitement des opérations intra-groupe comprend les entités d'assurances du groupe (MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF épargne retraite, Libéa, MFPS et MACSF Ré) et l'entité MACSF SGAM. Les autres entités du groupe ont été traitées comme des participations stratégiques dans la consolidation.

La méthode de consolidation retenue est la méthode fondée sur la consolidation comptable.

Sur le fondement d'un bilan établi suivant les normes comptables françaises actuelles, nous avons procédé à la transposition de ce dernier en bilan conforme à la réglementation Solvabilité II. Pour ce faire, le classement des rubriques du bilan a été réalisé en conformité avec le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II transmis par l'ACPR.

L'actualisation des provisions techniques en meilleure estimation est réalisée à partir de la courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité fournie par l'EIOPA le 8 janvier 2019.

D.1 ACTIFS

La valorisation des actifs du groupe MACSF et de ses entités par grande catégorie du bilan Solvabilité II est présentée dans le tableau ci-dessous.

Actifs

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Frais d'acquisition reportés						
Actifs incorporels						
Impôts différés actifs						
Immobilisations corporelles pour usage propre	21		21		0,0	
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	29386	26499	3527	1482	16,8	70,7
Immobilier (autre que pour usage propre)	204	34	170			
Participations	1824	1598	1312	1244		
Actions	2052	1858	128	35	0,7	0,7
Obligations	21818	19671	1800	198	15,0	68,1
Fonds d'investissement	2634	2504	98	5	1,1	0,5
Produits dérivés						
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	853	832	19		0,0	1,4
Autres placements						
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	3044	3044				
Prêts et prêts hypothécaires	218	218	0			
Provisions techniques cédées	261		410	(2)		2,4
Non vie hors santé	173		305			(0,4)
Santé similaire à la non vie	3					2,8
Santé similaire à la vie	8		12			
Vie hors santé, UC ou indexés	76		93	(2)		
Dépôts auprès des cédantes	9		4			
Créances nées d'opérations d'assurance	145	5	132	3	0,0	5,3
Créances nées d'opérations de réassurance	17		17	0		0,8
Autres créances (hors assurance)	38	110	36	21	0,6	1,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	30	15	10	1	0,1	0,6
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0					
Total de l'actif	33 168	29 891	4 157	1 505	17,5	81,1

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels sont considérés comme ayant une valeur nulle ;
- les actifs de placement (immobilier, obligations, actions, fonds, dépôts, autres placements) sont représentés en valeur de marché :
 - cotation pour les actifs cotés ;
 - valeur d'expertise ou contractuelle pour les actifs non cotés ;
 - fonds propres Solvabilité II pour les participations dans les entreprises d'assurance ou de réassurance du groupe ;
- les provisions techniques cédées en réassurance sont réévaluées selon les techniques décrites dans la section sur la valorisation des provisions techniques ci-dessous, en tenant compte des clauses contractuelles des traités de réassurance.

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes, pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés ;
- prêts et prêts hypothécaires ;
- dépôts auprès des cédantes ;
- créances nées d'opérations d'assurance ;
- créances nées d'opérations de réassurance ;
- autres créances (hors assurance) ;
- trésorerie et équivalent trésorerie.

Principaux écarts de valorisation

Les principaux écarts entre la valorisation des actifs à des fins de solvabilité et celle utilisée dans les comptes sociaux proviennent du passage en valeur de marché des placements financiers avec 1 265 millions d'euros d'écart positif pour le groupe MACSF.

Impôts différés actifs

Aucun impôt différé actif n'est reconnu au 31 décembre 2018.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

La valorisation des provisions techniques du groupe MACSF et de ses entités par grande catégorie du bilan Solvabilité II est présentée dans le tableau ci-dessous.

Provisions techniques

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Provisions techniques non-vie	1 389		1 329		0,04	30,4
Provisions techniques non-vie (hors santé)	1 248		1 200			15,0
Meilleure estimation	1 111		1 089			13,9
Marge de risque	137		111			1,1
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	141		129		0,04	15,4
Meilleure estimation	117		103		0,03	14,7
Marge de risque	23		26		0,01	0,7
Provisions technique-vie (hors UC ou indexés)	23 709	23 415	225	130		4,7
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	72		69			4,5
Meilleure estimation	66		61			4,4
Marge de risque	6		7			0,1
Provisions technique-vie (hors santé, UC ou indexés)	23 638	23 415	156	130		0,2
Meilleure estimation	23 430	23 148	151	129		0,2
Marge de risque	207	267	5	2		0,0
Provisions technique-UC ou indexés	2 649	2 657				
Meilleure estimation	2 626	2 626				
Marge de risque	22	30				
Autres provisions techniques						
Total Provisions techniques	27 747	26 072	1 554	130	0,04	35,1

Conformément à la Réglementation Solvabilité II, les provisions techniques se décomposent entre Non-Vie (excluant la santé), Santé (similaire à la non-vie), Santé (similaire à la vie), Vie (excluant la santé, les produits indexés et les unités de compte), les produits indexés et les unités de compte.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme :

- des provisions techniques économiques en meilleure estimation : somme des flux (paiements, recours, primes, frais) actualisés ;
- de la marge de risque qui valorise le risque engendré par les provisions techniques en meilleure estimation.

Les provisions pour égalisation et les provisions techniques complémentaires sont retraitées du poste provisions techniques pour être affectées en fonds propres. Il n'existe pas de provision pour égalisation contractuelle.

Segmentation en groupes homogènes de risques

La segmentation des engagements d'assurance et de réassurance en lignes d'activité et groupes homogènes de risques reflète la nature des risques sous-jacents aux engagements. La segmentation correspond à un croisement des notions de contrat-garantie et des lignes d'activité Solvabilité II. De plus, pour les engagements de responsabilité civile médicale, la segmentation prend en compte le risque lié aux catégories professionnelles des sociétaires.

Le classement des contrats-garanties en lignes d'activité Solvabilité II a suivi le tableau de raccordement proposé par l'ACPR dans le cadre des ONC pour l'exercice préparatoire 2013.

Calcul des provisions techniques en meilleure estimation

Le calcul des provisions en meilleure estimation utilise un ensemble de méthodes statistiques fines et appropriées aux périmètres modélisés. Ces méthodes nécessitent la collecte de données et le calibrage d'hypothèses permettant de les appliquer avec précision.

Calcul de la meilleure estimation en non vie et en santé non similaire à la vie

La meilleure estimation est la somme de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer et de la meilleure estimation des provisions pour primes. La méthodologie de calcul diffère selon le type de provision Solvabilité II.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer est réalisée à partir d'un faisceau de méthodes classiques de projections des sinistres à l'ultime. Les méthodes sont appliquées sur des données retraitées de l'inflation et l'inflation future attendue est ajoutée aux flux projetés par les méthodes. Les frais de gestion des sinistres sont modélisés en pourcentage des flux futurs, ou des nombres de sinistres gérés, selon les branches. Les frais de placements sont projetés en pourcentage des provisions pour sinistres à payer.

La meilleure estimation des provisions pour primes est réalisée en appliquant un ratio de sinistralité d'expérience sur l'assiette de primes considérée. Les autres hypothèses des provisions pour sinistres à payer (cadence de paiement, frais, inflation, actualisation) sont conservées pour la provision pour primes. Les frais d'administration sont pris en compte dans les provisions pour primes au prorata de la durée considérée des contrats. L'assiette de primes considérée dans la provision pour primes correspond au montant des provisions pour primes non acquises des comptes sociaux, plus le montant des primes futures sur les contrats en stock à la date d'évaluation, jusqu'à la prochaine date de résiliation possible pour chaque entité du groupe en tenant compte de la période de préavis contractuelle (2, 3 ou 12 mois selon les contrats). Pour les contrats d'assurance des emprunteurs, les primes sont projetées jusqu'au terme contractuel du contrat, en faisant l'hypothèse d'un taux de remboursement anticipé annuel.

Calcul de la meilleure estimation en vie – garanties décès et rentes issues de contrats IARD et santé

Pour chacune des garanties vie, la provision est calculée comme la somme actualisée au taux sans risque des flux de prestations, de commissions et de frais diminués des flux de cotisations projetées.

Les flux de cotisations projetés correspondent au montant des provisions pour primes non acquises des comptes sociaux, plus le montant des primes futures sur les contrats en stock à la date d'évaluation, jusqu'à la prochaine date de résiliation possible pour chaque entité du groupe en tenant compte de la période de préavis contractuelle (2, 3 ou 12 mois selon les contrats).

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs, les primes sont projetées jusqu'au terme contractuel du contrat, en faisant l'hypothèse d'un taux de remboursement anticipé annuel.

Les frais de gestion des sinistres sont modélisés en pourcentage des flux futurs, ou des nombres de sinistres gérés, selon les branches. Les frais d'administration sont pris en compte au prorata de la durée projetée des contrats.

Les contrats sont projetés conformément à la durée de projection des primes.

Pour chaque type de garantie (garanties décès, rentes issues de contrats IARD, rentes de conjoint et rentes éducation), des tables de maintien en rentes reflétant le mieux l'expérience sont retenues.

La contrainte de participation aux bénéficiaires minimum réglementaire est prise en compte dans les évaluations.

Calcul de la meilleure estimation en vie – garanties épargne-retraite

La provision est calculée comme la somme actualisée au taux sans risque des flux de prestations, de commissions et de frais diminués des flux de cotisations projetées.

Les stocks de passifs sont agrégés par grands types de contrats et par niveau de taux garantis, en distinguant la phase d'épargne de la phase de rente et en intégrant les différents supports en unités de comptes.

Les hypothèses économiques prises pour l'évaluation des provisions en meilleure estimation sont celles fournies par l'EIOPA à fin 2018 et proviennent de sources de marché en ce qui concerne les volatilités cotées. Nous avons généré des scénarios économiques stochastiques à partir de ces données pour l'évaluation des options assises sur les contrats libellés en euros.

Le comportement des assurés est modélisé avec des lois de décès, des lois de rachats (basées sur l'expérience et sur les attentes comportementales en cas de conditions économiques non favorables). Aucun versement libre ou périodique n'est pris en compte dans les projections. Les conversions en rente à l'issue de la phase d'épargne sont prises en compte dans le modèle pour les contrats Madelin et PERP.

La modélisation intègre également une règle de gestion des actifs et de détermination des taux servis futurs.

Le stock d'actifs et de passifs est projeté sur 50 ans suivant chacun des scénarios économiques simulés de façon à tenir compte des hypothèses et données décrites ci-dessus, dans le respect des normes comptables françaises en vigueur au 31 décembre 2018.

Provisions techniques cédées

Une provision de sinistres cédés est calculée en appliquant un vecteur de liquidation aux sinistres cédés en réassurance dans les comptes sociaux à la date d'évaluation pour les branches hors responsabilité civile et GAV. Pour les branches responsabilité civile automobile et professionnelle et pour la branche GAV, les flux des sinistres bruts sont projetés sinistre par sinistre et les traités de réassurance historiques leur sont appliqués.

Une provision de primes cédées est calculée sur la base des conditions de réassurance 2018 et sur la base de l'assiette de primes brutes considérée dans la provision de prime en meilleure estimation. Les sinistres sont estimés par un ratio de sinistralité d'expérience.

Les provisions techniques cédées sont classées à l'actif.

Marge de risque

La marge de risque est calculée comme le coût du capital égal à 6% des capitaux de solvabilité requis hors risque de marché calculés sur les provisions nettes en meilleure estimation projetées par année de liquidation des engagements. La marge de risque globale est ensuite allouée à chaque ligne d'activité en appliquant un gain de diversification. Le gain de diversification est la différence entre le calcul de marge de risque précédent et le calcul mené ligne d'activité par ligne d'activité et sommé au niveau de l'entité.

Principaux écarts de valorisation

Hors épargne-retraite, les principaux écarts de valorisation proviennent de la mise à jour des paramètres d'actualisation, de l'annulation des marges de prudence potentielles dans les provisions des comptes sociaux, et dans la prise en compte de provisions sur primes qui peuvent être négatives sur des branches excédentaires.

En épargne retraite, les principaux écarts de valorisation proviennent de la mise à jour des paramètres d'actualisation et de capitalisation des flux futurs (rachat / décès, frais généraux, chargements sur en cours, participation aux bénéfices futurs) tenant compte des options et garanties vendues.

L'écart de valorisation entre les provisions techniques à des fins de solvabilité et celles enregistrées dans les comptes sociaux est de 217 millions d'euros au niveau du groupe MACSF. Cela est dû essentiellement à la ligne d'activité épargne retraite pour laquelle la valorisation Solvabilité est plus élevée notamment via l'allocation de la majeure partie des plus-values latentes aux sociétaires.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques à des fins de solvabilité

Les provisions techniques à des fins de solvabilité sont déterminées par des méthodes prospectives reposant sur de nombreux paramètres techniques et économiques. Ces différents paramètres ont été définis en meilleure estimation à partir de l'expérience ou des anticipations actuelles, mais la réalisation de ces paramètres dans le futur peut diverger des hypothèses retenues. Les principales sources d'incertitudes sur les provisions techniques proviennent des paramètres financiers (scénarios économiques) ainsi que la stabilité des hypothèses en épargne retraite sur un horizon de projection lointain.

La correction pour volatilité

L'hypothèse de courbe des taux utilisée pour le calcul des provisions techniques en meilleure estimation des garanties épargne retraite tient compte d'une correction pour volatilité, prévue à l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE.

L'annulation des effets de la correction pour volatilité sur les différents éléments de solvabilité est présentée ci-dessous :

Impact de l'annulation de la correction pour volatilité

	Provisions techniques	SCR	MCR	Fonds propres de base	Fonds propres éligibles
en millions d'euros	+ 127	+ 95	+ 43	- 92	- 92

D.3 AUTRES PASSIFS _____

La valorisation des autres passifs par grande catégorie pour le groupe MACSF et ses entités est présentée dans le tableau ci-dessous selon les principes de valorisation de Solvabilité II.

Autres passifs

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Passifs éventuels						
Provisions autres que les provisions techniques	8	7	1	0		
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	20	0	15	1		4,2
Impôts différés passifs	325	61	169	41	0,1	0,6
Dettes envers les établissements de crédit	1201	1201				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1	0	1			
Dettes nées d'opérations d'assurance	140	123	16	0	0,0	0,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	6	0	3	6		0,9
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	36	36	114	10	3,6	2,4
Dettes subordonnées		200				
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus						
Total Autres passifs	1 737	1 628	319	58	3,7	8,7

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- les provisions pour sinistres à payer de MACSF épargne-retraite sont considérées comme des dettes nées d'opérations d'assurance en Solvabilité II ;
- certaines provisions incluses dans les « provisions autres que les provisions techniques » sont intégrées dans les valeurs de marché des actifs et ne sont donc pas reprises dans le bilan Solvabilité II. Il s'agit notamment de la provision pour écart de conversion ;
- des impôts différés passifs sont reconnus dans Solvabilité II (voir détails en section ci-dessous).

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes, pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- passifs éventuels ;
- dettes pour dépôts espèces des réassureurs ;
- dettes envers les établissements de crédit ;
- dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- dettes nées d'opérations d'assurance ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- dettes (hors assurance) ;
- dettes subordonnées ;
- autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus.

Principaux écarts de valorisation

Les principaux écarts de valorisation proviennent de la prise en compte des impôts différés passif pour 325 millions d'euros au total.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan fiscal, en accord avec la réglementation.

Les différents éléments contribuant à générer des écarts entre la valeur Solvabilité II et la valeur fiscale sont les suivants :

- écart d'évaluation sur l'actif de placements entre :
 - + la valeur de réalisation ;
 - – le prix de revient fiscal ;
- écart sur le passif technique entre :
 - + la valeur fiscale de toutes les provisions techniques comptables ;
 - – le best estimate et la marge pour risques ;
- écart sur les actifs incorporels valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II ;
- écart sur les frais d'acquisition reportés valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II ;

Les autres éléments du bilan, repris en valeur comptable, ne génèrent pas d'écart de valorisation.

Pour les placements, des taux d'imposition spécifiques des plus-values latentes sont utilisés pour certaines catégories d'actifs :

- plus-values latentes imposées à 15,495 % ;
- titres de participation - plus-values latentes imposées à 3,1 % (25,83 % de 12 %) ;
- titres de participation - moins-values latentes imposées à 0 % ;
- les écarts d'évaluation des actifs (hors taux spécifiques) et des provisions techniques relèvent en fonction de leur exercice de rattachement d'un taux d'imposition compris entre 32,02 % (2019) et 25,83 % (à partir de 2022).

Pour le calcul des impôts différés, un montant net est directement calculé (pas de séparation entre impôts différés passif et les impôts différés actif au bilan). Il a été supposé que la nature et le cadencement des flux d'impôts correspondent et permettent de justifier d'avoir une position nette. Il convient d'insister sur le fait que cela n'a pas d'impact sur le calcul du ratio de solvabilité mais diffère uniquement sur l'affichage du bilan Solvabilité II.

Si le montant net génère un report d'imposition, ce montant est inscrit au passif du bilan Solvabilité II.

Si le montant net génère un report déficitaire ou un crédit d'impôts reportable, ce montant n'est pas reconnu au 31 décembre 2018 à l'actif du bilan Solvabilité II.

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES _____

Il n'y a pas de méthodes de valorisations alternatives.

D.5 AUTRES INFORMATIONS _____

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé.

Les mesures transitoires ne sont pas utilisées.

E

GESTION DU CAPITAL

- E.1 FONDS PROPRES
- E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS
- E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE
SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS
LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
- E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD
ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ
- E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL
REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL
DE SOLVABILITÉ REQUIS
- E.6 AUTRES INFORMATIONS

GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres est réalisée à travers l'ORSA, qui permet notamment de projeter la capacité de l'entreprise de respecter en permanence ses exigences réglementaires en matière de solvabilité et de représentation de ses engagements techniques sous le régime Solvabilité II. Les travaux ORSA sont menés sur l'horizon du plan stratégique du groupe MACSF.

Dans les projections du plan stratégique, les résultats comptables des entités du groupe sont conservés en fonds excédentaires et viennent augmenter les fonds propres de chaque entité, et aucun dividende n'est versé par les sociétés d'assurances détenues dans le groupe.

Ventilation des fonds propres Solvabilité II par niveau

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des fonds propres par niveau, selon la classification définie par Solvabilité II.

Fonds propres par niveau

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Niveau 1 - non restreint						
Capital actions ordinaires		59				40,0
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)		94				
Fonds initial, droits d'adhésion ou d'éléments de fonds propres						
Equivalents pour les organismes mutualistes	8		5	3	0,2	
Fonds excédentaires						
Réserve de réconciliation	3 676	2 038	2 280	1 313	13,6	(2,7)
Niveau 1 - restreint						
Passif subordonnée		200				
Niveau 2						
Capital non versé et non appelé mais pouvant l'être sur demande						
Total	3 684	2 391	2 285	1 316	13,8	37,3

Note : les fonds propres du groupe MACSF sont inférieurs à la somme des fonds propres des sociétés d'assurance du fait de la structure de détention au sein du groupe.

Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ou le minimum de capital requis sont repris dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des fonds propres est considéré comme éligible pour le groupe. En effet, l'intégration et la solidarité financières du groupe MACSF sont très fortes.

Fonds propres éligibles par niveau pour couvrir le SCR et le MCR

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Total	3 684	2 391	2 285	1 316	13,8	37,3
Niveau1 - non restreint	3 684	2 191	2 285	1 316	13,8	37,3
Niveau1 - restreint		200				
Niveau 2						
Niveau 3						

Le passif subordonné de MACSF épargne retraite correspond à des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), souscrits en intra-groupe. Ces TSDI bénéficient des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter de la directive 2009/138/CE pour leur prise en compte dans les fonds propres éligibles.

Passage des fonds propres initiaux aux fonds propres Solvabilité II

Le passage des fonds propres initiaux aux fonds propres Solvabilité II est présenté dans le tableau ci-dessous.

Fonds propres éligibles par niveau pour couvrir le SCR et le MCR

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Fonds propres initiaux	8	153	5	3	0,2	40,0
Réserve de réconciliation	3 676	2 038	2 280	1 313	13,6	(2,7)
<i>dt ajustements des actifs</i>	1 279	986	1 206	1 187	0,1	(1,6)
<i>dt ajustements des provisions techniques</i>	(288)	(707)	280	19	(0,0)	3,6
<i>dt ajustements des autres passifs</i>	(250)	(56)	(169)	(41)	(0,1)	(0,6)
<i>dt autres réserves et report à nouveau</i>	2 935	1 815	963	148	13,3	(4,4)
Passif subordonné		200				
Capital non versé et non appelé mais pouvant l'être sur demande						
Fonds propres Solvabilité 2	3 684	2 391	2 285	1 316	13,8	37,3

Le passage est expliqué par la réserve de réconciliation, qui correspond :

- aux différences d'évaluation des actifs (avec notamment la prise en compte des plus-values latentes comptables dans le bilan Solvabilité II et la réévaluation des participations d'assurance) ;
- aux différences d'évaluation des provisions techniques (vision comptable contre vision en meilleure estimation + marge de risque) ;
- aux différences d'évaluation des autres passifs (dont l'enregistrement dans le bilan Solvabilité II d'impôts différés passif) ;
- aux autres réserves et au report à nouveau.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies par la réglementation européenne. Le calcul a été mené selon la formule standard, sans paramètres spécifiques à l'entreprise. Les mesures de transition relatives au choc sur les actions ne sont pas utilisées dans les calculs.

Les montants de capital de solvabilité requis par module de risque pour le groupe MACSF et ses entités sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SCR par module de risque

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
Risque de marché	3 180	2 911	494	293	1,2	3,3
Risque de contrepartie	91	9	79	3	0,0	2,8
Risque de souscription en vie	942	933	7	4		0,0
Risque de souscription en santé	110		104		0,2	6,1
Risque de souscription en non-vie	313		256			4,4
Diversification	(954)	(579)	(260)	(5)	(0,1)	(5,7)
Risque lié aux immobilisations incorporelles						
Capital de solvabilité requis de base	3 682	3 274	679	294	1,2	10,8
Risque opérationnel	144	106	37	2	0,0	0,9
Capacité d'absorption de pertes des provisions techniques	(2 145)	(2 177)				
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	(325)	(61)	(169)	(41)	(0,1)	(0,6)
Capital requis pour les autres secteurs financiers	5					
Capital de solvabilité requis	1 361	1 143	548	255	1,2	11,1

Le capital de solvabilité requis du groupe est majoritairement déterminé par le risque de marché porté par l'activité épargne retraite. Viennent ensuite les risques de souscription en vie, non-vie et en santé.

Le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis ressort à 271 %.

Le minimum de capital requis

Les montants de minimum de capital requis du groupe MACSF et de ses entités à fin décembre 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Minimum du Capital Requis

	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MFPS	LIBEA
MCR (en millions d'euros)	613	514	144	64	2,5	4,5
Ratio de couverture du MCR	601%	465%	1591%	2062%	553%	835%

Le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis du groupe est de 544 %.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

Pas applicable.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ _____

Pas applicable.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

Pas applicable.

E.6 AUTRES INFORMATIONS _____

Il n'y a pas d'autres informations.

MACSF SGAM

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : Cours du Triangle
10 rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche
92919 LA DEFENSE CEDEX
SIREN N°488 324 617 - SIRET N°488 324 617 00015

MACSF épargne retraite

Société Anonyme au capital de 58 737 408 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
403 071 095 RCS NANTERRE

MACSF assurances

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
SIREN n° 775 665 631

MACSF prévoyance

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
SIREN n° 784 702 375

MFPS

Mutuelle Française des Professions de Santé
Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
N° immatriculation 315 281 097

LIBÉA

Société Anonyme au capital de 40 000 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy – 92800 PUTEAUX
440 214 310 RCS NANTERRE

Notre engagement, c'est vous.